


AMUNDI FINANCE

Rapport Annuel 2022

Sommaire

1. Rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2022	3
2. Rapports des Commissaires aux Comptes	50
3. Déclaration du Directeur Général	98

01

Rapport• du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Rapport de gestion
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE AMUNDI FINANCE

Sur les comptes sociaux clos le 31 décembre 2022

ACTIVITE DE L'EXERCICE

Les principales activités de la société Amundi Finance sont les suivantes :

- Activité de garantie donnée aux fonds et aux notes,
- Activité de garantie Bancaire,
- Activité d'émissions notes à travers ses filiales ou en direct,
- Activité sur les Instruments Financiers à Terme et collatéralisation.

1. Activité de garantie donnée aux fonds et aux notes

En euros	Engagements 31/12/2021	Engagements 31/12/2022	Variation Annuelle en montant	variation annuelle en %
Fonds à Formule	5 277 932 637	4 708 780 312	-569 152 324	-10.8%
Fonds en assurance de portefeuille	2 813 166 555	2 032 169 187	-780 997 368	-27.8%
autre fonds garantis (OPC monétaire)	1 417 076 209	637 985 919	-779 090 289	-55.0%
<u>Total Fonds garantis</u>	<u>9 508 175 401</u>	<u>7 378 935 419</u>	<u>-2 129 239 982</u>	<u>-22.4%</u>
Notes Amundi finance Emissions	4 581 685 409	4 278 887 596	-302 797 813	-6.6%
Notes LCLE	8 570 125 467	6 350 653 761	-2 219 471 706	-25.9%
<u>Total Notes</u>	<u>13 151 810 876</u>	<u>10 629 541 357</u>	<u>-2 522 269 519</u>	<u>-19.2%</u>
Total engagements	22 659 986 277	18 008 476 776	-4 651 509 501	-20.5%

Exposition en engagement

Les engagements de garantie donnée aux fonds sont en forte diminution sur la période, en baisse nette de 2 129 millions d'euros par rapport à fin décembre 2021. Cette baisse est imputée principalement à la chute des encours des fonds à formule suite aux remboursements à échéance ou par anticipation (autocallable) en 2022, non totalement compensée par la création de nouveaux fonds garantis.

- Fonds à formule (fonds structurés) : les engagements sur les fonds à formule sont en nette baisse au global avec une variation nette de – 569 millions d'euros.
- Fonds en assurance de portefeuille : les engagements des fonds en assurance de portefeuille sont également à la baisse à – 781 millions d'euros au 31 décembre 2022.
- Autres fonds garantis : les engagements en forte diminution à -779 milliers d'euros au 31 décembre 2022 comprennent une partie des fonds arrivés à échéance et en attente de recyclage dans de nouveaux produits garantis.

Amundi Finance garantit les notes émises par Amundi Finance Emissions et LCL Emissions, filiales d'Amundi Finance, ou les contre-garantit à Crédit Agricole S.A. et LCL qui en sont les garants respectifs.

Les engagements de garantie d'Amundi Finance pour les véhicules d'émission Amundi Finance Emissions et LCL Emissions sont en baisse nette de 2 522 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Impact pour l'activité de garant sur l'année 2022

Il y a eu 6 117 milliers d'euros d'appel au garant en 2022, principalement sur les fonds monétaires de recyclage des fonds à formule et des émissions échues en fonds avec garantie en capital.

Les provisions sur appel en garantie enregistrées au 31 décembre 2022 pour un montant total de 6 001 milliers d'euros sont en baisse de – 3 027 milliers d'euros et sont principalement constituées de :

- 2 779 milliers d'euros sur les fonds Testaments Obsèques,
- 3 220 milliers d'euros sur le déficit de ses filiales AFE et LCLE,
- 3 milliers d'euros au titre des fonds de recyclage.

Du point de vue du risque de crédit, la situation est en revanche stable et les perspectives d'appel au garant sont faibles. Aussi, aucune provision associée aux fonds à formule n'a été enregistrée.

Récapitulatif des provisions pour appel en garantie (en Eur)	Provision 31/12/2021	Provision 31/12/2022	Variation
Testaments Obsèques	5 116 306	2 778 587	-2 337 719
CPPI garantis (autres obj retraites)	263 018	0	-263 018
Fonds de recyclage	3 388 563	3 061	-3 385 502
TOTAL provisions PNB	8 767 887	2 781 648	-5 986 239
provisions ECL / Bucket 1	259 768	0	-259 768
Garantie sur déficit des véhicules	0	3 219 503	3 219 503
TOTAL provisions cout du risque	259 768	3 219 503	2 959 735
TOTAL provisions	9 027 655	6 001 151	-3 026 504

2. Activités de garantie Bancaire

Amundi Finance a accordé en 2022 une Garantie Bancaire dans le cadre de la commercialisation de la SCPI AMUNDI DELTA CAPITAL SANTE pour 38 667 940 euros.

3. Activités sur les émissions de notes

Les filiales dédiées à l'activité d'EMTN "Amundi Finance Emissions" et "LCL Emissions" ont poursuivi en 2022 leur programme d'émission auprès du réseau Crédit Agricole pour la première, du réseau LCL pour la seconde, respectivement pour un notionnel (hors émissions en cours de commercialisation) de 351 millions d'euros et 4 160 millions d'euros.

Les montants circulants à fin 2022 s'élèvent à 3 852 millions d'euros pour Amundi Finance Emissions, 6 335 millions d'euros pour LCL Emissions, 31 millions d'euros pour les émissions directes d'Amundi Finance.

4. Activité sur Instruments Financiers à Terme et collatéralisation

L'activité sur les Instruments Financiers à Terme (Swaps de taux et autres, options et cross currency swap) par Amundi Finance représente un notionnel de 63 038 millions (en euros ou contrevalet euros) au 31 décembre 2022 (contreparties externes, fonds, filiales et sociétés du groupe Amundi inclus) contre 61 556 millions d'euros au 31 décembre 2021.

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

Le **Produit Net Bancaire**, s'élève à 173 799 milliers d'euros contre 150 334 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

La contribution des principales activités au Produit Net Bancaire s'établit comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
<i>(en milliers d'euros)</i>		
PNB GESTION	53 170	56 071
Commissions (produits)	85 990	88 570
<i>dont commissions fixes sur engagements de Hors Bilan</i>	27 463	31 069
<i>dont commissions variables sur engagements de Hors Bilan</i>	18 669	24 235
<i>dont provisions pour appel en garantie</i>	10 058	3 120
<i>dont commissions sur Notes</i>	29 800	30 146
Commissions (charges)	- 32 820	- 32 499
<i>dont commissions sur engagements de Hors Bilan</i>	- 32	- 138
<i>dont indemnités animation de marché</i>	- 784	- 767
<i>dont commissions de gestion</i>	- 40	- 43
<i>dont charges sur appel en garantie</i>	- 6 117	- 3 127
<i>dont commissions sur Notes</i>	- 21 775	- 21 127
<i>dont provisions pour appel en garantie</i>	- 4 072	- 7 299
PNB FINANCIER	121 332	95 010
Intérêts et produits assimilés	19 047	17 195
Intérêts et charges assimilés	- 28 741	- 17 500
Gains ou pertes sur portefeuille de négociation	57 720	42 549
Gains ou pertes sur portefeuille de placement et assimilés	- 9 810	- 475
Revenus des titres à revenus variables	83 117	53 241
PNB AUTRES PRODUITS	- 703	- 747
Autres produits d'exploitation bancaire		
Autres charges d'exploitation bancaire	- 703	- 747
PRODUIT NET BANCAIRE	173 799	150 334

Le **PNB de Gestion** s'élève à 53 170 milliers d'euros en 2022 contre 56 071 milliers d'euros en 2021. Cette baisse de résultat est principalement liée à la baisse de la rémunération des fonds garantis en raison de la diminution des encours. Elle s'explique par :

- Une baisse des produits de garantie variable qui passent de 24 235 milliers d'euros en 2021 à 18 669 milliers d'euros en 2022 en raison de la diminution de l'assiette de rémunération.
- Des reprises de provisions pour appels en garantie sur les fonds de recyclages, le fond Testament Obsèques et les fonds CPPI pour 10 058 milliers d'euros en 2022 contre 3 120 milliers d'euros en 2021,

- Une baisse des produits de garantie fixe pour 27 463 milliers d'euros au 31 décembre 2022 (contre 31 069 milliers d'euros au 31 décembre 2021).
- Des produits de commissions de placement stable sur la période pour 29 800 milliers d'euros en 2022 (contre 30 146 milliers d'euros au 31 décembre 2021),
- Des commissions enregistrées en charges s'élevant à – 32 820 milliers d'euros en 2022 contre – 32 499 milliers d'euros en 2021 composées principalement :
 - De rétrocessions de commissions de placement sur l'activité d'émission de Notes en hausse pour – 20 367 milliers d'euros contre – 19 780 milliers d'euros en 2021,
 - De charges d'appels en garantie pour – 10 189 milliers d'euros dont – 4 072 milliers d'euros de dotations aux provisions et de – 6 117 milliers d'euros d'appels en garantie sur les fonds de recyclages et CPPI.
 - D'indemnités d'animation de marché sur les CA Oblig Immo pour - 784 milliers d'euros en 2022 contre – 767 milliers d'euros en 2021,
 - De charges sur commissions de garanties pour – 32 milliers d'euros contre - 138 milliers d'euros en 2021,
 - De commissions de gestion pour – 40 milliers d'euros en lien avec les émissions d'EMTN par Amundi Finance et gérés par Amundi AM.

Le **PNB Financier** en forte augmentation s'élève à 121 332 milliers d'euros en 2022 contre 95 010 milliers d'euros en 2021 et composé des éléments suivants :

- Des revenus sur titres pour 83 117 milliers d'euros contre 53 241 milliers d'euros au 31 décembre 2021, dont :
 - Des dividendes reçus de sa filiale Amundi Intermédiation pour 73 904 milliers (dont le versement d'un acompte sur les résultats de 2022 pour 28 649 milliers d'euros versé en décembre 2022) contre 42 708 milliers d'euros reçus en 2021,
 - Des dividendes reçus de sa filiale Amundi Epargne Salariale et Retraite pour 9 216 milliers d'euros contre 10 536 milliers d'euros en 2021.
- D'une charge nette d'intérêts pour – 9 694 milliers d'euros (contre – 305 milliers d'euros au 31 décembre 2021), dont notamment :

- Une charge d'intérêts de – 1 000 milliers d'euros au titre de l'emprunt subordonné à durée indéterminée,
 - Un produit net des dépôts de garantie des opérations du collatéral et des opérations de trésorerie pour + 1 856 milliers d'euros en 2022 contre + 2 423 milliers d'euros en 2021,
 - Une charge nette sur le financement de l'activité Collatérale Titres de – 1 856 milliers d'euros en 2022 contre – 1 017 milliers d'euros en 2021.
 - Une Charge de - 8 396 milliers d'euros d'intérêts pour le financement de l'activité EMTN et Fonds à formules
- D'un produit net des activités d'émission de swaps, de notes, du collatéral et du portefeuille de transaction pour + 57 720 milliers d'euros (contre + 42 549 milliers d'euros au 31 décembre 2021), dont :
 - + 55 881 milliers d'euros (contre 37 474 milliers d'euros au 31 décembre 2021) correspondant aux indemnités de risques de collecte pour ces activités d'IFT pour la commercialisation et le lancement des nouveaux fonds à formule et EMTN,
 - + 3 763 milliers d'euros liés à la correction de valeur au titre du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (CVA – Crédit Value Adjustment),
 - Une charge de – 1 924 milliers d'euros de résultat d'IFT et de portage de titres sur l'ensemble des montages (contre un produit de + 3 226 milliers d'euros au 31 décembre 2021) dont principalement :
 - – 6 794 milliers d'euros sur l'activité des fonds à formule principalement liés à des réductions de couverture.
 - + 1 129 milliers d'euros sur les montages de types UCO,
 - + 1 063 milliers d'euros sur les montages CA OBLIG IMMO,
 - + 2 573 milliers d'euros sur des montages d'EMTN à taux fixes.
- Des pertes sur l'activité de portefeuille de placement pour – 9 810 milliers d'euros contre des pertes de - 475 milliers d'euros au 31 décembre 2021, dont :
 - - 9 590 milliers d'euros de dépréciations de titres du portefeuille de placement contre -391 milliers d'euros en 2021,
 - – 158 milliers d'euros de dotations nouvelles sur les titres dnA.

Le **PNB Autres Produits** s'élève à – 703 milliers d'euros et comprend principalement la charge pour contribution d'Amundi Finance au coût des obligations de Crédit Agricole SA au titre de sa qualité d'actionnaire de référence, contre – 747 milliers d'euros en 2021.

Les **charges générales d'exploitation** se décomposent ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-760	-853
Charges sociales	-329	-337
Intéressement et participation	-104	-112
Impôts et taxes sur rémunérations	-135	-108
Total des charges de personnel	-1 328	-1 410
Refacturation et transferts de charges de personnel		
Frais de personnel nets	-1 328	-1 410
Frais administratifs		
Impôts et taxes (1)	-2 649	-3 280
Services extérieurs et autres frais administratifs	-4 983	-4 130
Total des charges administratives	-7 633	-7 410
Refacturation et transferts de charges administratives		
Frais administratifs nets	-7 633	-7 410
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-8 961	-8 819

(1) dont 1 394 milliers d'euros au titre du fonds de résolution.

- Les charges de personnel, en diminution, pour 1 328 milliers d'euros en 2022 contre 1 410 milliers d'euros en 2021, avec principalement :
 - Les salaires et charges sur les effectifs permanents pour 1 113 milliers d'euros contre 1 129 milliers d'euros au 31 décembre 2021,
 - Des charges d'impôts et taxes sur rémunérations pour 142 milliers d'euros dont 119 milliers d'euros de taxes sur les salaires,
 - Une reprise de provision pour indemnités de fin de carrière pour 24 milliers d'euros contre une dotation de 61 milliers d'euros au 31 décembre 2021.
- Les frais administratifs, en augmentation, à 7 633 milliers d'euros au 31 décembre 2022 contre 7 410 milliers d'euros au 31 décembre 2021. Ils sont essentiellement composés des éléments suivants :

- Les services extérieurs pour 4 983 milliers d'euros contre 4 130 milliers d'euros au 31 décembre 2021, dont :
 - La refacturation par le groupement de moyens de personnel mis à la disposition de Amundi Finance pour 1 796 milliers d'euros, ainsi que des services extérieurs pour 1 745 milliers d'euros,
 - Les frais informatiques et de bases de données pour 478 milliers d'euros, liés principalement à l'activité Murex,
 - Les loyers et charges Agoram pour 119 milliers d'euros,
 - Les honoraires d'avocats pour 527 milliers d'euros concernant la mise à jour des programmes émetteurs, ainsi que des frais pour un programme asset-backed des produits structurés pour des notes Emetteurs sur dnA,
 - Les honoraires de commissaires aux comptes pour 203 milliers d'euros.
- Les impôts et taxes pour 2 649 milliers d'euros, avec en particulier :
 - La CET / CVAE pour 735 milliers d'euros contre 787 milliers d'euros en 2021,
 - La cotisation au Fond de Résolution Unique (FRU) pour 1 394 milliers d'euros contre 2 065 milliers d'euros en 2021,
 - La cotisation au Comité de Résolution Unique pour 10 milliers d'euros contre 11 milliers d'euros en 2021,
 - La taxe ACPR pour 93 milliers d'euros contre 68 milliers d'euros en 2021,
 - La contribution BCE pour 82 milliers d'euros contre 89 milliers d'euros en 2021,
 - La contribution au Fond de Soutien des Collectivités Territoriales pour 90 milliers d'euros contre 66 milliers d'euros en 2021,
 - La Contribution Sociale de Solidarité pour 242 milliers d'euros contre 192 milliers d'euros en 2021.

Le **Résultat Brut d'Exploitation** est un produit de 164 838 milliers d'euros en 2022 contre 141 515 milliers d'euros pour l'exercice 2021.

Le **Coût du risque** est une charge de - 2 960 milliers d'euros en 2022 contre un produit de + 5 468 milliers d'euros en 2021 ; il comprend principalement :

- - 3 220 milliers d'euros de provisions pour risque d'appels en garantie concernant les montages EMTN,
- + 260 milliers d'euros de reprise de provisions sur les ECL fonds garantis.

Le **Résultat d'exploitation** et le **Résultat courant avant impôt** s'élèvent à 161 878 milliers d'euros en 2022 contre 146 983 milliers d'euros pour l'exercice 2021.

La charge liée à l'impôt sur les sociétés s'élève à 21 897 milliers d'euros.

Le taux d'imposition ressort à 13.53%.

Le **Résultat net** au 31 décembre 2022 s'établit à 139 981 milliers d'euros contre 121 943 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

Le total du bilan s'établit à 3 530 443 milliers d'euros au 31 décembre 2022 contre 4 781 831 milliers d'euros au 31 décembre 2021. Les principales évolutions sont les suivantes :

A l'actif (hors activité IFT):

- Le poste Effets Publics et Valeurs assimilées s'établit à 622 511 milliers d'euros concernant les opérations sur titres en lien avec la réglementation EMIR, contre 527 396 milliers d'euros au 31 décembre 2021,
- Le poste Créances sur établissements de crédit passant de 490 732 milliers d'euros au 31 décembre 2021 à 128 205 milliers d'euros au 31 décembre 2022 composé de :
 - 6 479 milliers d'euros sur les comptes ordinaires débiteurs,
 - 1 000 milliers de prêts à terme,
 - 109 011 milliers d'euros de prêt au jour le jour et intérêts courus, auprès de la centrale de trésorerie du groupe contre un emprunt au jour le jour de 1 472 600 milliers d'euros au 31 décembre 2021,
 - 11 711 milliers d'euros correspondant complément de prêt au jour le jour et sa créance rattachée, liés à l'activité "collatéral", contre 478 481 milliers d'euros au 31 décembre 2021.
- Les parts dans les entreprises liées sont stables à 46 084 milliers d'euros en 2022 contre 46 249 milliers d'euros en 2021 et sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

FILIALES & PARTICIPATIONS	Devise	% Contrôle au 31/12/2021	Provision 2021	Valeur nette comptable au 31/12/2021	Augmentation	Diminution	Valeur brute comptable au 31/12/2022	Provision 2022	Valeur nette comptable au 31/12/2022
AMUNDI ESR	EUR	99,99		34 166 829			34 166 829		34 166 829
AMUNDI INTERMEDIATION	EUR	35,81		5 628 480			5 628 480		5 628 480
AITS	EUR	NS	3 309	6 851		10 160	0	0	0
DNA SA	EUR	100	250 000	1 981 000			2 231 000	408 000	1 823 000
LRP	EUR	100	16 000	15 000			31 000	16 000	15 000
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	EUR	99,99		2 225 684			2 225 684		2 225 684
LCL EMISSIONS	EUR	99,99		2 225 186			2 225 186		2 225 186
TOTAL			269 309	46 249 030	0	10 160	46 508 179	424 000	46 084 179

- Le portefeuille d'obligations et Autres Titres à revenu fixe s'élève à 60 198 milliers d'euros contre 1 675 992 milliers d'euros au 31 décembre 2021. Les positions correspondent principalement au portage d'obligations émises par ses filiales Amundi Finance Emissions, LCL Emissions ainsi que par Crédit Agricole SA et Amundi, pendant la phase de commercialisation ou avant rachat pour destruction par ces sociétés émettrices.
- Le poste Actions et autres titres à revenu variable, pour 290 365 milliers d'euros, contre 299 955 milliers d'euros au 31 décembre 2021.
- Le poste Immobilisations incorporelles pour 227 424 milliers d'euros correspondant au fonds de commerce.
- Le poste Autres actifs (hors IFT) s'élève à 842 480 milliers d'euros contre 269 393 milliers d'euros au 31 décembre 2021. Il se compose principalement :
 - Des dépôts de garantie versés de l'activité "collatéral" pour 815 413 milliers d'euros contre 218 690 milliers d'euros au 31 décembre 2021,
 - Des acomptes versés au titre de l'impôt sur les sociétés pour 23 624 milliers d'euros contre 25 356 milliers d'euros au 31 décembre 2021,
 - Des créances clients pour 780 milliers d'euros contre 2 375 milliers d'euros au 31 décembre 2021.
- Le poste Comptes de Régularisation (hors IFT) s'élève à 34 706 milliers d'euros contre 39 229 milliers d'euros au 31 décembre 2021. Il se compose principalement des produits à recevoir sur les engagements de hors bilan (fonds garantis et EMTN) suivant le rythme d'encaissement des revenus : les commissions de garantie variables sur fonds PEA sont encaissées annuellement, les commissions de garantie fixes pour la plupart à l'échéance des fonds, tout comme les commissions de garantie variables sur fonds non PEA.

Les commissions de placement, les indemnités de rachat et les commissions de garantie sur les émissions d'EMTN sont encaissées trimestriellement.

Au passif (hors activité IFT) :

- Le poste Dettes envers les établissements de crédit s'élève à 1 313 351 milliers d'euros dont :
 - 690 135 milliers d'euros d'emprunt au jour le jour et intérêts courus associés, liés à l'activité "collatéral",
 - 623 216 milliers d'euros d'emprunts à terme et dettes rattachées correspondant au financement des activités liées à la réglementation EMIR contre 511 000 milliers d'euros en 2021.

- Le poste Dettes représentées par un titre pour 30 796 milliers d'euros correspondant aux programme d'émissions d'EMTN par Amundi Finance.

- Le poste Autres passifs (hors IFT), à 64 477 milliers d'euros en 2022 (688 113 milliers d'euros en 2021) enregistre principalement les dépôts de garantie reçus liés à l'activité "collatéral" pour 37 680 milliers d'euros et la provision d'impôt sur les sociétés pour 21 905 milliers d'euros.

- Le poste Comptes de Régularisation (hors IFT), à 12 559 milliers d'euros contre 14 827 milliers d'euros en 2021, se décompose comme suit :
 - 3 640 milliers d'euros de produits constatés d'avance représentant l'étalement des indemnités pour risque de collecte sur les montages en cours de commercialisation de types fonds à formules, EMTN Amundi Finance Emissions, EMTN LCL Emissions.
 - 8 919 milliers d'euros de charges à payer dont :
 - 6 320 milliers d'euros au titre des rétrocessions de commissions de placement,
 - 1 797 milliers d'euros au titre des charges courantes d'exploitation,
 - 784 milliers d'euros au titre des indemnités d'animation de marché sur les montages de type CA Oblig Immo.

Activité IFT : l'activité fait apparaître un solde à l'actif de 3 745 milliers d'euros au 31 décembre 2022 contre un solde au passif de 36 669 milliers d'euros au 31 décembre 2021 et se compose principalement de :

- 587 milliers d'euros sur la correction de valeur des instruments financiers au titre du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (CVA) contre 4 350 milliers d'euros en 2021,
 - 59 943 milliers d'euros de positions sur les options contre 176 960 milliers d'euros en 2021,
 - - 64 175 milliers d'euros liés à la valorisation des IFT (swap et options) contre - 161 613 milliers d'euros en 2021,
 - 100 milliers d'euros concernant les positions de couverture contre 16 971 milliers d'euros en 2021.
- Les Provisions pour risques et charges pour 6 064 milliers d'euros contre 9 115 milliers d'euros en 2021 dont :
 - 2 779 milliers d'euros de provisions sur le fond garanti « Testaments obsèques » contre 5 116 milliers d'euros en 2021,
 - 3 milliers d'euros de provisions concernant les fonds de recyclage contre 3 389 milliers d'euros en 2021, en raison principalement de l'augmentation des taux constatés sur le marché,
 - 3 220 milliers d'euros de provisions pour risques sur l'activité de garantie des fonds et des véhicules d'émissions contre 263 milliers d'euros en 2021.
 - Le poste Dettes subordonnées est stable à 100 008 milliers d'euros et correspond à l'emprunt subordonné à durée indéterminée destiné à augmenter le niveau des fonds propres de la société, ainsi qu'aux dettes rattachées.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(Tableau prévu au I de l'article L.441-14)

	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(en milliers d'euros)												
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						9						71
Montant total des factures concernées HT ou TTC	51	2	1		1	56		46	526		208	780
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,16%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,18%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							0,00%	0,03%	0,31%	0,00%	0,12%	0,46%
(B) Factures exclues du A relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclus						0						0
Montant des factures exclus												
(C) Délais de paiement de référence utilisés												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	> 30 jours						>30 jours					

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes qui n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Les capitaux propres évoluent comme suit :

	Capita	Primes, réserves et report à nouveau	Acompte sur dividendes	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
(en milliers d'euros)						
Solde au 31 décembre 2021	40 320	548 146			121 943	710 409
Dividendes versés au titre de 2021			-121 927			-121 927
Variation de capital						
Variation des primes et réserves						
Affectation du résultat social		121 943			-121 943	
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice 2022					139 981	139 981
Autres variations						
Solde au 31 décembre 2022	40 320	548 162			139 981	728 463

HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

Au 31 décembre 2022, les instruments financiers à terme (IFT) sont comptabilisés pour un notionnel de 63 038 millions d'euros contre 61 556 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Tableau de synthèse des IFT

Notionnel en millions d'euros	31/12/2022	31/12/2021
IFT activité FONDS	25 627	29 271
IFT activité EMTN DNA	0	0
IFT activité EMTN CASA	1 896	2 031
IFT activité EMTN LCLE	23 889	19 377
IFT activité EMTN AFE	9 916	9 652
IFT activité EMTN AMUNDI SA	1 059	682
IFT activité EMTN AMUNDI FINANCE	31	32
IFT activité COLLATERAL TITRES	621	511
TOTAL	63 038	61 556

Le poste Engagements de garantie donnés s'élève à 18 047 millions d'euros contre 22 660 millions d'euros au 31 décembre 2021, et correspond à l'évolution des engagements donnés au titre des fonds garantis et des EMTN,

Le poste Actifs donnés en garantie s'élève à 517 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 512 millions d'euros au 31 décembre 2021, il correspond au Collatéral titres donnés aux contreparties de marché dans le cadre de la réglementation EMIR.

Le poste Actifs reçus en garantie s'élève à 1 012 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 1 447 millions d'euros au 31 décembre 2021, et correspond au Collatéral titres reçus des fonds et des contreparties de marché dans le cadre de la réglementation EMIR.

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Le résultat distribuable s'élève à 466 215 979,12 euros, dont le résultat de l'exercice 2022 pour 139 981 297,63 euros et le report à nouveau pour 326 234 681,49 euros.

Au titre de l'exercice 2022, il est proposé de distribuer 139 964 350,68 euros, soit un dividende unitaire de 52,92 euros.

Le report à nouveau s'élèvera donc après affectation du résultat à 326 251 628,44 euros.

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'au cours des trois exercices précédents, la société a attribué à chaque action, un dividende de :

Exercice	Dividende en €	Revenu distribué éligible à l'abattement de 40% (*) en €	Revenu distribué non éligible à l'abattement de 40% (*) en €
2021	46,10	46,10	-
2020	37,42	37,42	-
2019	52,73	52,73	-

(*) Article 158-3-2 du CGI

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT SUR 2023

Dans un contexte de hausse des taux, l'activité d'émission d'EMTN devrait fortement croître sur la France.

Sur l'Europe et l'Asie, l'activité de garantie devrait également augmenter avec plusieurs projets de fonds à formule en Espagne et Italie, et de fonds en assurance de portefeuille à Singapour notamment.

CHANGEMENTS APPORTES AUX MODES DE PRESENTATION DES COMPTES

Aucun changement significatif de méthode n'a été apporté au mode de présentation des comptes.

CONTROLE DE LA SOCIETE

Le contrôle de la société au 31 décembre 2022 est le suivant :

- Amundi Asset Management détient 76,13% des actions,
- Amundi détient 23,87% des actions,

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Capital en fin d'exercice (en euros)	40 320 157	40 320 157	40 320 157	40 320 157	40 320 157
Nombre d'actions émises	2 644 829	2 644 829	2 644 829	2 644 829	2 644 829
Opérations et résultat de l'exercice (en milliers d'euros)					
Produit Net Bancaire	150 651	184 358	133 642	150 334	173 799
Résultat avant impôt, amortissement et provisions	140 729	174 407	123 634	141 515	164 838
Impôts sur les bénéfices	-36 254	-47 129	-24 310	-25 040	-21 897
Résultat après impôts, amortissements et provisions	86 488	139 480	98 973	121 943	139 981
Montant des bénéfices distribués	82 148	139 462	98 970	121 927	139 964
Résultat des opérations réduit à une action (en euros)					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	32,70	52,74	37,42	46,11	52,93
Résultat après impôt, amortissements et provisions	32,70	52,74	37,42	46,11	52,93
Dividende attribué à chaque action	31,06	52,73	37,42	46,10	52,92
Personnel					
Effectif moyen du personnel	9	9	8	9	9
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	821	699	717	792	784
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (charges et œuvres sociales) (en milliers d'euros)	342	290	302	337	329

FACTEURS DE RISQUES LIÉS A AMUNDI FINANCE

A noter que les événements qui se déroulent en Ukraine constituent une crise intense dont l'ampleur et la durée ne sont pas connues. Cette crise s'est propagée à la sphère économique, entraînant notamment une hausse de l'inflation par le biais d'une hausse du prix des matières premières et de l'énergie, ce qui a entraîné une baisse significative des marchés financiers et une volatilité accrue. Ainsi, les risques opérationnels, tel que décrits ci-dessous, et notamment les risques de non-conformité et juridiques, sont potentiellement accrus par une situation où les décisions européennes et internationales, et plus particulièrement les sanctions prononcées, se succèdent et impliquent d'adapter au quotidien les mesures à prendre.

Risque de crédit et de contrepartie

Amundi Finance est exposé aux risques de crédit et de contrepartie susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Amundi offre un panel de produits garantis et à formule (structurés). Ces produits incluent des fonds qui sont partiellement ou entièrement garantis ou qui ont des rendements garantis. Amundi Finance apporte les garanties à ces fonds et est donc soumis à un certain nombre de risques liés à cette activité. En particulier, si l'émetteur de l'un des actifs détenus par les fonds garantis par Amundi Finance venait à faire défaut ou à entrer dans une procédure d'insolvabilité ou une procédure similaire, Amundi Finance devrait supporter des coûts importants pour remplacer ces actifs et remplir ses obligations en tant que garant. Ces fonds garantis peuvent également conclure divers instruments dérivés avec de grandes contreparties bancaires. De telles transactions exposent Amundi Finance au risque de contrepartie. En cas de défaillance d'une contrepartie ou d'engagement d'une procédure d'insolvabilité ou similaire, Amundi Finance encourrait des coûts substantiels pour remplacer les transactions et remplir ses obligations en tant que garant.

Amundi Finance est également soumis au risque de contrepartie si une ou plusieurs institutions financières venaient à faire défaut ou à engager une procédure d'insolvabilité ou similaire, Amundi Finance devrait dénouer de telles transactions et rechercher d'autres contreparties pour conclure de nouvelles transactions. Amundi Finance couvre systématiquement son exposition au risque de marché sur la performance garantie aux investisseurs en actions et en titres à formule, en concluant des opérations sur dérivés avec des institutions financières internationalement reconnues. Si les opérations sur dérivés sont

sécurisées par du collatéral, Amundi Finance est néanmoins soumis à un certain nombre de risques liés à ces opérations. Amundi Finance pourrait ne pas être en mesure de conclure des opérations de couverture de remplacement exactement au même prix ou aux mêmes conditions, en particulier si le défaut ou l'insolvabilité devait entraîner des mouvements brusques sur les marchés financiers.

Amundi Finance utilise également le produit net de l'émission de Titres pour les besoins du financement de son activité en général et la couverture de ses obligations en vertu des Titres. Ainsi, il utilise tout ou partie du produit de l'émission de Titres pour acquérir des actifs qui pourront être, de manière non limitative, une ou plusieurs valeurs mobilières, un ou plusieurs contrats de dépôt, un ou plusieurs contrats d'échange (les "Contrats de Couverture"). La contrepartie peut être une banque, une institution financière, un industriel ou une entreprise commerciale, un gouvernement ou une entité gouvernementale ou un fonds. La capacité d'Amundi Finance à satisfaire ses obligations relatives aux Titres dépendra alors de la réception des paiements qui lui sont dus au titre de ces Contrats de Couverture. Le risque comprend également le risque de règlement inhérent à toute transaction impliquant un paiement de cash ou une livraison d'actifs en dehors d'un système de règlement sécurisé. Au 31 décembre 2022, les actifs pondérés en fonction des risques de crédit et de contrepartie s'élevaient à 1,21 milliard d'euros

Risque de marché et liquidité

L'évolution et la volatilité des marchés financiers peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité d'Amundi Finance.

Au titre de la garantie apportée par Amundi Finance aux fonds garantis, Amundi Finance pourrait mettre en place des opérations sur dérivés avant de connaître le montant exact des ordres de souscription des investisseurs, Amundi Finance étant ainsi exposé au risque de marché. Dans le cas où le montant final serait inférieur aux prévisions, Amundi Finance pourrait supporter des frais financiers pour dénouer l'excédent de position.

Amundi Finance est dépendant de son accès au financement et à d'autres sources de liquidités, qui peuvent être limités pour des raisons indépendantes de sa volonté, et pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats.

Si la valorisation des dérivés change de manière significative, Amundi Finance peut être amené à fournir des garanties à ses contreparties, exposant Amundi Finance à un risque de liquidité.

Risques opérationnels et risques connexes

- **Risque lié à la réglementation**

Amundi Finance est soumis à un cadre réglementaire et environnemental en France et dans les autres pays où il opère soit uniquement en Autriche à ce jour. Des modifications du cadre réglementaire et environnemental sont susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur son activité et ses résultats.

Amundi Finance, étant un établissement de crédit, est soumis à la réglementation des autorités de contrôle bancaire. Amundi Finance n'a émis aucun titre au cours de l'exercice 2022.

La réglementation bancaire est en constante évolution et les réformes réglementaires peuvent réduire l'intérêt des produits Amundi pour ses clients bancaires ou compagnies d'assurance, et modifier le traitement de solvabilité et de liquidité de ces produits dans leur bilan. Toutes les réformes bancaires modifiant les règles réglementaires applicables aux transactions et produits d'Amundi Finance peuvent avoir un effet défavorable significatif sur les revenus, les résultats et les conditions financières d'Amundi Finance.

Egalement, la capacité d'Amundi Finance à développer ses activités ou à exercer certaines activités existantes peut être limitée par des exigences réglementaires et systémiques nouvelles.

Les activités et les résultats d'Amundi Finance peuvent également être affectés par les politiques ou actions de diverses autorités de régulation en France ou dans les autres pays dans lesquels il opère. La nature et l'impact de ces changements ne sont pas prévisibles et peuvent être hors du contrôle d'Amundi Finance. Depuis sa création, les évolutions du cadre réglementaire et environnemental auquel Amundi Finance est soumis n'ont pas eu d'effet défavorable sur son activité ou ses résultats.

- **Risques opérationnels**

Les risques opérationnels résultent principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes, ou des personnes en charge du traitement des opérations, ainsi que des risques associés à des événements externes. Ils pourraient avoir un impact négatif sur les résultats d'Amundi Finance.

Amundi Finance est exposé aux risques opérationnels liés à la mise en place et à la gestion de fonds garantis et structurés. Si les actifs ou les opérations hors bilan s'avéraient insuffisamment corrélés à la performance garantie due aux investisseurs, Amundi Finance en tant que garant pourrait subir des pertes financières importantes.

Par ailleurs, Amundi Finance est exposé au risque de dysfonctionnements opérationnels de ses systèmes de communication et d'information. Toute défaillance, interruption ou violation de la sécurité de ces systèmes pourrait entraîner des défaillances ou des interruptions dans ses systèmes de gestion de la relation client et de service. Amundi Finance est exposé à la cybercriminalité ciblant ses clients, ses fournisseurs ou partenaires mais également ses propres infrastructures et données informatiques. L'interconnexion entre les différentes entreprises de marché et la concentration de celles-ci augmentent le risque d'un impact sur Amundi Finance en cas d'attaques visant l'un des maillons de cette chaîne tenant notamment compte de la complexité des systèmes devant être coordonnés dans des délais contraints. Amundi Finance ne peut garantir que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront traitées de manière adéquate. Les conséquences d'un dysfonctionnement opérationnel ou d'une erreur humaine, même brèves et temporaires, pourraient entraîner des perturbations importantes dans l'activité d'Amundi Finance. Amundi Finance n'a pas eu à déplorer d'incident opérationnel susceptible d'avoir un impact négatif sur ses résultats depuis sa création.

- **Risques de non-conformité et juridiques**

Les risques de non-conformité découlant du non-respect des dispositions réglementaires et légales régissant ses activités, et les risques de réputation qui pourraient survenir du fait du non-respect de ses obligations réglementaires ou légales, ou des normes professionnelles et déontologiques pourraient avoir un impact défavorable sur les résultats et les opportunités commerciales d'Amundi Finance.

Compte tenu de son activité qui consiste à emprunter et lever des capitaux, Amundi Finance est exposé au risque de litiges avec des investisseurs, à des procédures civiles ou pénales, à des procédures administratives, à des actions réglementaires ou d'autres litiges. Les plaignants dans ce type d'actions peuvent demander le recouvrement de montants importants ou indéterminés ou d'autres mesures correctives qui peuvent affecter la capacité d'Amundi Finance à exercer son activité et l'ampleur de la perte potentielle liée à ces actions peut demeurer inconnue pendant une période de temps substantielle.

Le coût de la défense des actions futures peut être important. Il peut également y avoir une publicité négative associée aux litiges qui pourrait diminuer la volonté des investisseurs de recourir aux services d'Amundi Finance, que les allégations soient justifiées ou pas ou qu'Amundi Finance soit finalement jugé responsable ou pas. La survenance d'un tel risque pourrait entraîner une perte de valeur ou une atteinte à la réputation d'Amundi Finance. Toutefois, depuis sa création, Amundi Finance n'a jamais été exposé à un litige avec un investisseur susceptible d'avoir un impact défavorable sur ses résultats et ses perspectives commerciales.

Au 31 décembre 2022, les actifs pondérés en fonction des risques opérationnels et des risques connexes s'élevaient à 0,21 milliard d'euros.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne et la gestion des risques d'Amundi Finance s'inscrivent dans le cadre du dispositif du groupe Amundi.

Le champ du contrôle interne ne se limite pas aux procédures permettant de fiabiliser les informations comptables et financières.

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Ce dispositif comporte toutefois des limites inhérentes aux défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés :

- Application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- Performance financière par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques, en particulier la conformité de l'ensemble des activités de gestion aux réglementations, contrats et autres engagements applicables,
- Conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- Prévention et détection des fraudes et erreurs,
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi répond notamment aux dispositions prévues par le Code monétaire et financier (article L. 511-41), l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le

Règlement Général de l'AMF et les textes relatifs à la gouvernance d'entreprise, émis notamment par l'Autorité bancaire européenne et le Comité de Bâle.

Il est en outre structuré de façon cohérente avec les principes édictés par Crédit Agricole S.A. et le groupe Crédit Agricole, avec pour finalité d'assurer une approche consolidée des risques dans le cadre du contrôle exercé par le Groupe actionnaire majoritaire.

Ces référentiels externes sont complétés de chartes, normes et procédures internes propres à Amundi dans les domaines de contrôle des risques, y compris informatiques et comptables, de contrôle de conformité et d'audit interne.

Ce dispositif de contrôle interne s'applique de manière homogène à l'ensemble des entités du Groupe Amundi (hors joint-ventures dans lesquelles Amundi est actionnaire minoritaire) et couvre l'encadrement et la maîtrise des activités ainsi que la mesure et la surveillance des risques. Le dispositif mis en œuvre par Amundi est décliné et adapté par les différentes fonctions et filiales en fonction de leurs spécificités notamment au regard de leurs obligations réglementaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière du Conseil d'administration et de la Direction Générale sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation au regard du profil de risque du Groupe.

1. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

a. Principes fondamentaux

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi repose sur les principes fondamentaux suivants :

- Une information systématique du Conseil d'administration portant sur l'encadrement des risques, le suivi des limites accordées, les activités et les résultats des contrôles

mis en œuvre par les différentes composantes du dispositif de contrôle interne ainsi que les incidents significatifs ;

- Une implication directe de la Direction Générale dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- Une couverture exhaustive des activités et des risques ;
- Une définition claire des responsabilités, une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle au travers de délégations formalisées et mises à jour.

Il s'appuie schématiquement sur deux principaux piliers :

- Des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : risques financiers, risques opérationnels (traitements opérationnels, information comptable et financière, systèmes d'information), risques juridiques et risques de non-conformité ;
- Un dispositif de contrôle comprenant des contrôles permanents réalisés directement par les entités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés et un contrôle périodique mis en œuvre par l'Inspection.

b. Pilotage du dispositif

Le groupe Amundi est en charge du dispositif de contrôle interne d'Amundi Finance.

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi repose sur le contrôle permanent de premier niveau, le contrôle permanent de second niveau assuré par les fonctions Risques et Conformité et pour partie par la fonction Sécurité s'agissant du système d'information et le contrôle périodique exercé par l'Inspection. Il couvre l'ensemble du Groupe en France et à l'international à l'exception des joint-ventures dans lesquelles Amundi est actionnaire minoritaire.

Le Comité de Contrôle Interne, co-présidé par les Directeurs d'Amundi en charge des Divisions GSG (Gouvernance et Secrétariat Général) et SFC (Stratégie, Finance et Contrôle), s'assure de la cohérence, de l'efficacité et de l'exhaustivité du dispositif de contrôle interne et coordonne les activités de Contrôle Périodique, de Contrôle Permanent, des Risques, de la Conformité et de la Sécurité. Il est composé également du Directeur des Risques, du Directeur de la Conformité, du Directeur de la Sécurité, du Directeur Juridique et du Directeur de l'Inspection d'Amundi. Il se réunit onze fois par an.

Le Comité est chargé de :

- faire un point sur le dispositif de contrôle interne et le système de contrôle mis en œuvre ;
- procéder à l'examen des principaux risques de toute nature auxquels est exposée Amundi et des évolutions intervenues dans les systèmes de mesure des risques et des performances, et s'assurer de l'adéquation du dispositif de contrôle interne pour correctement piloter ces risques ;
- prendre toute décision nécessaire pour remédier aux faiblesses du contrôle interne ;
- suivre la mise en œuvre des engagements pris à la suite des missions d'audit internes et externes ;
- décider des mesures correctives des carences relevées par les missions d'audit ainsi que par les reportings d'activité et de contrôle dont disposent les responsables des fonctions de contrôle ou le management au sein de l'entité.

c. Rôle de l'organe délibérant

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. Il détermine et arrête les stratégies et limites de risques de la société.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne, notamment aux procédures de gestion des risques.

d. Rôle de l'organe exécutif

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et

responsabilités en matière de contrôle interne et s'assure que les moyens attribués sont adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées.

e. Contrôle interne consolidé

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne du groupe Amundi s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Ce principe appliqué par chaque entité du Groupe Crédit Agricole à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et renforce la cohérence entre les différentes entités du Groupe.

Ainsi, pour ce qui concerne Amundi Finance, le groupe Amundi effectue une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ses filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

- Dispositif de prévention et contrôles des risques de non-conformité

Le Groupe Amundi a renforcé son dispositif de connaissance des clients (« KYC »).

Le dispositif de lutte anti-corruption déployé dans l'ensemble du Groupe a fait l'objet d'une certification « ISO 37001 ».

Le dispositif de gestion des conflits d'intérêts a été adapté comme suit :

- Une Charte de Déontologie boursière a été rédigée ;
- Une politique de restriction de détention de titres Amundi dans les portefeuilles gérés pour compte de tiers et pour compte propre a été mise en place ;
- La cartographie des conflits d'intérêts a été mise à jour.

- **Dispositif de contrôle périodique**

La démarche suivie par l'Inspection d'Amundi a fait l'objet d'un processus d'assurance et d'amélioration continue de la qualité.

- **Contrôle interne en matière de sécurité des systèmes d'information**

En matière de cyber sécurité, des tests d'intrusion ont été réalisés, tout au long de l'année, par une société externe spécialisée, tant en interne qu'en externe. Ces tests font systématiquement l'objet d'un bilan et des mesures sont prises lorsque des incidents sont identifiés.

- **Plan de continuité d'activité (PCA)**

Au cours de l'année 2022, des tests du dispositif PCA d'Amundi ont été menés :

- Le Plan de Secours Informatique (PSI) a été testé du 08 au 29 octobre 2022 en simulant la perte d'un datacenter.
- Le Plan de Repli Utilisateurs (PRU) a été testé le 21 juin 2022 pour les Salles de Repli Immédiat, les 21 janvier et 07 octobre 2022 pour les tests de tenue de charge des connexions à distance.

2. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumise l'entreprise

a. Typologie des risques

Amundi Finance est exposée aux risques décrits au chapitre « Risques » ci-dessus : risque de crédit et de contrepartie, risque lié à la réglementation, risques opérationnels, risques de non-conformité et juridiques.

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce, Amundi Finance est tenue de reporter des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, incluant les conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens et services qu'elle produit, ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

L'impact environnemental et l'impact sociétal des activités d'Amundi Finance s'inscrivent dans le cadre des politiques définies par Amundi et présentées dans son rapport de gestion.

b. Dispositif de contrôle des risques

Le dispositif de contrôle des risques de l'activité d'Amundi Finance repose sur :

- La définition d'une stratégie risques pour l'activité, qui impose un adossement des opérations et définit les produits autorisés ; la stratégie risque précise également les limites applicables aux expositions résiduelles qui peuvent être portées par Amundi Finance ;
- Une validation de ce dispositif en Comité Risques du groupe Amundi ;
- Une surveillance des risques de contrepartie, du correct adossement des opérations et du respect des règles de gestion et des limites applicables aux expositions résiduelles conservées par Amundi Finance.

c. Dispositif de contrôle des risques de non-conformité

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne.

Ce dispositif est mis en œuvre conformément aux procédures et recommandations édictées par les régulateurs Français et Européens.

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité, y compris en matière de lutte anti-blanchiment et de lutte contre le financement du terrorisme, de prévention de la fraude et de la corruption, fait l'objet d'une revue mensuelle lors du comité Conformité. Lors de ce Comité, les résultats des contrôles effectués sont commentés, et d'éventuelles mesures correctrices décidées. Cette instance est également chargée de valider la cartographie des risques de non-conformité et le plan d'action qui l'accompagne.

d. Dispositif de Sécurité Financière

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est encadré par des procédures spécifiques, qui prévoient, notamment, un ajustement des diligences d'entrée en relation en fonction de la typologie des clients et de leur lieu de résidence.

Amundi Finance assure la commercialisation des notes émises par Amundi, Amundi Finance et ses véhicules, uniquement au profit de distributeurs et clients directs institutionnels régulés avec lesquels sont conclus des contrats de souscription et contrats de distribution qui prévoient que le distributeur s'acquittera des obligations en matière de connaissance relative à sa clientèle.

Les dossiers clients sont constitués, répertoriés et validés par la Compliance dans un système informatique dédié.

Le dispositif de surveillance inclut également le contrôle des personnes politiquement exposées.

e. Dispositif spécifique de contrôle interne de l'information comptable et financière ; Rôle et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

Amundi Finance publie des comptes individuels, qui sont consolidés dans les comptes du groupe Amundi et de ses actionnaires.

La Direction Financière du groupe Amundi assure la responsabilité de l'élaboration des états financiers d'Amundi Finance.

La Direction Financière met en œuvre les systèmes d'information comptable et financière lui permettant d'élaborer les données d'Amundi Finance dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Sous l'autorité de la Direction Générale, la Direction Financière d'Amundi assure la responsabilité de l'élaboration de l'information comptable et financière. En particulier, la Direction Financière :

- Etablit les états financiers consolidés selon les normes comptables internationales (IFRS) et conformément aux règles et principes comptables communiqués et définis par le groupe Crédit Agricole ;
- Etablit les états financiers sociaux de chacune de ses entités conformément aux normes comptables locales en vigueur ;
- Elabore les différents *reportings* réglementaires, prudentiels et fiscaux ;
- Produit les différentes informations de gestion nécessaires au pilotage de l'activité ;
- Assure la communication financière d'Amundi auprès des investisseurs.

f. Contrôle permanent de l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle de l'information comptable et financière au sein de la Direction Financière s'appuie sur les contrôles exercés d'une part par les équipes de la Comptabilité, du Contrôle de gestion et de la trésorerie, et d'autre part par une cellule de contrôle comptable dédiée, rattachée directement au Directeur Financier. Ce dispositif est complété par un contrôle permanent comptable assuré par une équipe indépendante, rattachée à la Direction des Risques.

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- Conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires, et des normes du groupe Crédit Agricole ;
- Fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière d'Amundi et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation ;
- Sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement d'Amundi sur l'information publiée ;
- Prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Le contrôle permanent de l'information comptable et financière s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels. En particulier, les risques suivis par la Direction des Risques, et en particulier ceux liés aux engagements hors bilan, font l'objet d'un rapprochement avec la comptabilité afin de s'assurer de l'exhaustivité de l'information et de la bonne évaluation dans les états financiers.

Le responsable du contrôle permanent comptable d'Amundi s'assure de la mise en œuvre des éventuelles actions correctives, pour renforcer le dispositif de contrôle permanent comptable.

g. Relations avec les commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, le commissaire aux comptes met en œuvre les diligences qu'il juge appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- Audit des comptes individuels de la société Amundi Finance ;
- Examen limité des comptes semestriels de la société Amundi Finance.

Dans le cadre de sa mission légale, le commissaire aux comptes présente les conclusions de ses travaux au Conseil d'administration d'Amundi Finance.

h. Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)

L'Inspection du groupe Amundi assure le contrôle périodique d'Amundi Finance, de façon indépendante des unités opérationnelles, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement.

Le plan d'audit est établi sur la base du programme pluriannuel d'audit découlant de la cartographie des risques du Groupe Amundi.

L'objectif du programme pluriannuel est de couvrir le périmètre d'audit (calé sur le périmètre des entités surveillées) sur une période de 5 ans au maximum et la fréquence moyenne retenue est de l'ordre de 3 ans.

i. Dispositif de contrôle de la Continuité d'Activité

Le plan de continuité d'activité (PCA) d'Amundi Finance est intégré dans celui d'Amundi.

Le plan de continuité d'activité (PCA) décrit les solutions de secours et leurs modalités de mise en œuvre en fonction du scénario de crise opérationnelle concerné et est validé en comité de niveau direction : le Comité de Sécurité d'Amundi.

Ce dispositif opérationnel comporte cinq éléments clés :

- Un dispositif de gestion de crise qui s'appuie sur une organisation et des moyens disponibles 24 h/24 et 7 j/7 afin notamment d'alerter, analyser ou suivre la situation mais également de décider ou de communiquer ;
- Un plan de repli utilisateurs (PRU) activable en 4 h qui repose, pour les entités parisiennes, sur un site situé à 25 kilomètres de Paris comprenant 230 positions dédiées qui peuvent être étendues à 700 en cas de besoin et sur une plateforme

de travail à distance permettant 1 000 connexions simultanées extensible à 2000 ; s'agissant de la négociation, un dispositif permet de reprendre l'activité sous 2 h en cas d'indisponibilité des locaux dédiés dans le cadre d'un plan de repli immédiat;

- Un plan de secours informatique (PSI) activable en 4 h qui s'appuie sur 2 data centers gérés en actif/actif avec une redondance des plateformes ;
- Un contrôle du plan de continuité des prestataires ;
- Un dispositif de pilotage du plan de continuité d'activité (PCA) reposant sur une organisation transverse. Amundi réalise des analyses d'impact sur les activités (BIA) pour chacun de ses métiers, définissant pour chaque processus un niveau de criticité et des besoins nécessaires afin de maintenir l'activité considérée.

Ce plan d'urgence et de poursuite de l'activité est régulièrement mis à jour et testé annuellement.

Les scénarii de sinistre potentiel couverts sont :

- Indisponibilité d'environnement de travail local causée par l'inaccessibilité du site ou par la défaillance des installations techniques (panne électricité, perte d'accès des moyens télécom...). Ce scénario intègre l'indisponibilité d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles lorsque ceux-ci sont regroupés ;
- Indisponibilité du personnel causée par une grève de transports publics, une épidémie, une crue, etc. Les solutions permettant de couvrir ce scénario doivent permettre à Amundi de maintenir la continuité de ses activités dès lors que 30 % de ses effectifs sont disponibles ;
- Indisponibilité physique des systèmes d'information causée par la destruction physique de matériels du Datacenter ou des moyens d'accès réseau au Datacenter ;
- Indisponibilité logique des systèmes d'information Datacenter causée par malveillance, erreur ou accident (attaque virale, intrusion, destruction accidentelle d'une baie de données ou un « bug » informatique altérant des bases de données) ;
- Indisponibilité massive des postes de travail causée, par exemple, par une attaque virale massive qui toucherait les postes de travail.

Ce plan d'urgence et de poursuite de l'activité est régulièrement entretenu et testé annuellement.

* * *

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein d'Amundi Finance et aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole décrites ci-avant, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des axes de progrès enregistrés en la matière et de l'avancement des mesures correctrices adoptées dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen de reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôle.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (ARTICLE L. 22-10-10 DU CODE DE COMMERCE)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-10 du Code de commerce, et en complément du rapport de gestion, nous vous soumettons le présent rapport sur le Gouvernement d'entreprise établi notamment à partir des éléments relatifs à la présentation de la gouvernance et des travaux du Conseil d'Administration menés en 2022.

Ce rapport a vocation à présenter les traits saillants de la gouvernance d'entreprise de la Société, qui s'articule autour du Conseil d'Administration de la société.

Seront également présentées les informations individuelles des membres du Conseil d'Administration, comprenant notamment la liste de l'ensemble de leurs mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice.

Rôle du Conseil d'Administration

Le rôle du Conseil est celui d'un Conseil d'Administration de Société anonyme de droit français : conformément à l'article L 225-35 du Code de commerce, il « détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. [...] Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. »

Ainsi, au 31 décembre 2022, le Conseil d'Administration est composé de 4 administrateurs dont la composition à la clôture de l'exercice figure ci-après :

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président du Conseil d'Administration

Depuis le 4 mai 2022, Monsieur Edouard AUCHÉ préside le Conseil d'Administration de la Société.

Dans le cadre de ses missions légales, le Président du Conseil d'Administration :

- organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée Générale;
- veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- arrête les ordres du jour du Conseil et veille à ce que l'information fournie aux administrateurs leur permette de se prononcer de manière éclairée ;
- encourage et promeut le dialogue au sein du Conseil ;
- veille à la clarté des décisions prises par le Conseil.

Directeur Général et Administrateur

En application de l'article 16 des Statuts, la Société est dirigée par un Directeur Général dont les fonctions sont dissociées de la présidence du Conseil.

Le Directeur Général, Monsieur Olivier GUILBAULT, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Directeur Général Délégué

En application de l'article 16 des Statuts, sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeurs Généraux Délégués.

A l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué de la Société, Monsieur Ludovic SOUDAN dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, le Directeur Général Délégué conserve, sauf décision contraire du Conseil d'administration, ses fonctions et attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Administrateurs

Conformément à sa politique de diversité, le Conseil d'Administration veille à l'équilibre et à la pluralité des compétences qui le composent au regard des enjeux de la société. Il est attentif à la diversité d'expériences de ses membres et à la représentativité équilibrée des genres, tout en s'assurant de l'adhésion de chacun aux valeurs fondamentales de l'entreprise.

Chaque administrateur dont la durée des fonctions est de trois années (article 11 des statuts), est doté de compétences qui lui sont propres au sein du Conseil d'Administration pour lui permettre d'accomplir ses missions dans les meilleures conditions.

Ainsi, chaque administrateur sélectionné contribue individuellement à construire une compétence collégiale diversifiée et équilibrée du Conseil.

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Edouard AUCHÉ

Nom et statut	Age	Nationalité	Sexe	Nombre de mandat	Début du 1 ^{er} mandat dans la société	Fin du mandat en cours
Edouard AUCHÉ Président du Conseil d'Administration	57	Française	Masculin	3	2022	2022

Directeur Général et Administrateur

Monsieur Olivier GUILBAULT

Nom et statut	Age	Nationalité	Sexe	Nombre de mandat	Début du 1 ^{er} mandat dans la société	Fin du mandat en cours
Olivier GUILBAULT Directeur Général	51	Française	Masculin	2	2018	indéterminé

Directeur Général Délégué

Monsieur Ludovic SOUDAN

Nom et statut	Age	Nationalité	Sexe	Nombre de mandat	Début du 1 ^{er} mandat dans la société	Fin du mandat en cours
Ludovic SOUDAN Directeur Général Délégué	44	Française	Masculin	1	2020	indéterminé

Administrateurs

Monsieur Olivier GUILBAULT
Madame Sylvie DEHOVE
Monsieur Domenico AIELLO

Nom et statut	Age	Nationalité	Sexe	Nombre de mandat	Début du 1 ^{er} mandat dans la société	Fin du mandat en cours
Olivier GUILBAULT Administrateur	51	Française	Masculin	2	2019	2022
Sylvie DEHOVE Administrateur	49	Française	Féminin	2	2022	2023
Domenico AIELLO Administrateur	48	Italienne	Masculin	5	2020	2022

Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES,
représenté par Madame Claire ROCHAS

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT,
représenté par Monsieur Laurent TAVERNIER

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Edouard AUCHÉ

Directeur Général et Administrateur

Monsieur Olivier GUILBAULT

Directeur Général Délégué

Monsieur Ludovic SOUDAN

Administrateurs

Monsieur Domenico AIELLO

Madame Sylvie DEHOVE

Représentants du Comité Social et Economique

Madame Christine FAGE

Madame Florence HUCHEZ

Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES,
représenté par Madame Claire ROCHAS

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT,
représenté par Monsieur Laurent TAVERNIER

Présentation des travaux du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice :

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

En 2022, votre Conseil d'Administration s'est réuni trois fois, dont une sous forme de consultation écrite, et il s'est prononcé notamment sur les points suivants :

- 1) Conseil d'Administration d'arrêté des comptes au 31 décembre 2021 du 23 mars 2022
- 2) Conseil d'Administration du 4 mai 2022 sous forme de consultation écrite
- 3) Conseil d'Administration, comptes semestriels au 30 juin 2022 du 31 août 2022

Conseil d'Administration du 23 mars 2022

- Démission de la Société AMUNDI ASSET MANAGEMENT, représentée par Madame Claire CORNIL de son mandat d'Administrateur.
- Cooptation de Madame Sylvie DEHOVE, en remplacement de la Société AMUNDI ASSET MANAGEMENT en tant qu'Administrateur.
- Rapport d'activité, examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Rapport sur le contrôle interne de l'exercice 2021.
- Rapport du contrôle interne relatif à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et le gel des avoir (RCI LCB-FT) de l'exercice 2021.
- Renouvellement du programme d'émission d'obligations.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Rapport sur l'égalité professionnelle Femmes / Hommes.

Conseil d'Administration du 4 mai 2022 (consultation écrite)

- Démission du Président du Conseil d'Administration, Monsieur Nicolas CALCOEN.
- Cooptation d'un Administrateur : Monsieur Edouard AUCHÉ.
- Nomination d'un nouveau Président du Conseil : Monsieur Edouard AUCHÉ.
- Confirmation dans les fonctions de Directeur Général, Monsieur Olivier GUILBAULT et de Directeur Général Délégué, Monsieur Ludovic SOUDAN.

Conseil d'Administration du 31 août 2022

- Rapport d'activité, examen et arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2022.
- Présentation des conclusions de la mission d'audit de la société Amundi Finance réalisée en 2022
- Présentation pour validation du plan d'Audit Interne à réaliser en 2023

Depuis la clôture de l'exercice :

Conseil d'Administration du 21 mars 2023

- Arrivée à échéance du mandat de 3 Administrateurs :
 - Monsieur Edouard AUCHÉ,
 - Monsieur Olivier GUILBAULT,
 - Monsieur Domenico AIELLO.
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement des mandats des Administrateurs cités ci-dessus.
- Renouvellement de Monsieur Edouard AUCHÉ comme Président du Conseil d'Administration.
- Confirmation de Monsieur Olivier GUILBAULT dans ses fonctions de Directeur Général et de Monsieur Ludovic SOUDAN dans ses fonctions de Directeur Général Délégué.
- Arrivée à échéance et non renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes : le Cabinet ERNST & YOUNG ET AUTRES.
- Proposition de nommer un nouveau Commissaire aux Comptes : le Cabinet MAZARS.
- Rapport d'activité, examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Rapport sur le contrôle interne de l'exercice 2022.
- Rapport du contrôle interne relatif à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et le gel des avoir (RCI LCB-FT) de l'exercice 2022.
- Renouvellement du programme d'émission d'obligations.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Rapport sur l'égalité professionnelle Femmes / Hommes.

Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'Administration

La politique de diversité applicable à l'organe de direction, y compris dans ses fonctions de surveillance de la société, s'appuie sur celle établie par le Conseil d'Administration de sa maison mère Amundi.

Conformément à sa politique de diversité, le Conseil d'Administration veille à l'équilibre et à la pluralité des compétences qui le composent au regard des enjeux d'Amundi. Il est attentif à la diversité d'expériences de ses membres et à la représentativité équilibrée des genres, tout en s'assurant de l'adhésion de chacun aux valeurs fondamentales de l'entreprise.

Comité des risques

Le Conseil d'Administration de la Société a fait le choix de déléguer au Comité des risques faitiers du Conseil d'Administration d'Amundi les missions nécessaires à la surveillance des risques propres au métier de la Société. Lors de l'exercice 2022, le Comité des risques s'est réuni 6 fois. Dans ce cadre, les risques inhérents à la société Amundi Finance sont présentés à la section « Risques » du rapport de gestion.

Autres comités

Le Conseil d'Administration de la société Amundi Finance n'a pas mis en place de Comités.

Néanmoins, conformément à l'Article 15 des statuts de la Société, « le Conseil d'Administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité ».

Limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général

Les pouvoirs du Directeur Général ne font pas l'objet de limitations par le Conseil d'Administration.

Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Par conséquent, la Direction Générale de la Société est assumée par un Directeur Général, jusqu'à décision contraire.

Code de gouvernement d'entreprise

A titre d'information, compte tenu de son activité spécifique la Société ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise.

Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital

Néant.

Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale figurent aux articles 20 à 27 des statuts de la Société.

Conventions réglementées

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Rémunération des mandataires sociaux

Il est rappelé que les Administrateurs de la Société ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat.

S'agissant de la rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux, les éléments sont mentionnés dans le « Rapport annuel relatif à la politique et aux pratiques de rémunération du personnel identifié CRD V », qui peut être consulté dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 d'Amundi, paragraphe 2.4.2.3.

Il est également rappelé que l'Assemblée Générale d'Amundi du 12 mai 2016 avait approuvé la fixation du plafonnement de la partie variable pour le compte de l'ensemble du « personnel identifié » CRD V d'Amundi et de ses filiales, dont Amundi Finance.

En application de l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, un avis consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toute nature, d'un montant de 316.500 euros, versées en 2021 aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque d'Amundi Finance, au sens de l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier, est soumis à l'Assemblée Générale 2022.

Cette résolution tient compte des dernières évolutions de la réglementation en la matière. Compte tenu de l'absence de rémunération des Administrateurs au titre de leur mandat, seule la rémunération du Directeur Général et celle du Directeur Général Délégué, considérés comme « personnel identifié » CRD V, sont prises en compte.

Pour le personnel identifié soumis à CRD V, la rémunération variable est différée dès lors qu'elle atteint le seuil de 50 000 euros ou qu'elle est supérieure à un tiers de la rémunération globale : à hauteur de 40 % à 60 % en fonction du niveau de rémunération, pour une durée de 4 à 5 ans en fonction du niveau de responsabilité. Au moins 50 % de la rémunération variable, différée ou à acquisition immédiate, est attribuée sous forme d'instruments (actions de performance et/ou numéraire indexé sur l'évolution du cours de l'action Amundi), et soumise à une période de rétention minimale de 6 mois qui est portée à 12 mois pour les personnes dont les responsabilités sont les plus élevées.

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux

Edouard AUCHÉ

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE	Président du Conseil d'Administration	
LYXOR FUNDS SOLUTIONS S.A. *	Administrateur	
LYXOR INTERMEDIATION *	Administrateur	
Amundi Ireland Limited (ex PIML)	Administrateur	
ANATEC	Censeur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Olivier GUILBAULT

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE	Directeur Général, Dirigeant Effectif et Administrateur	
AMUNDI OBLIG MONDE	Administrateur	AMUNDI FINANCE

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Ludovic SOUDAN

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE	Directeur Général Délégué et Dirigeant Effectif	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Nicolas CALCOEN

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE *	Président du Conseil d'Administration	
BFT INVESTMENT MANAGERS	Président du Conseil d'Administration	
AMUNDI JAPAN LTD (EX SGAM JAPAN CO LTD)	Président du Conseil d'Administration	
AMUNDI VENTURES*	Directeur Général	
AMUNDI	Directeur Général Délégué et Dirigeant Effectif	
AMUNDI ASSET MANAGEMENT	Directeur Général Délégué	
AMUNDI INTERMEDIATION*	Administrateur	
KBI Global Investors Ltd*	Administrateur	
CPR ASSET MANAGEMENT*	Administrateur	AMUNDI
AMUNDI SGR S.P.A*	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Sylvie DEHOVE

Société	Fonction	Représenté
AMUNDI FINANCE	Administrateur	
dnA	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Domenico AIELLO

Société	Fonction	Représente
CPR ASSET MANAGEMENT	Administrateur	
AMUNDI (UK) LIMITED*	Administrateur	
AMUNDI FINANCE	Administrateur	
LYXOR INTERMEDIATION *	Administrateur	
AMUNDI SGR S.P.A	Administrateur	
Amundi Austria GmbH (Austria)	Membre du Conseil de Surveillance	
Amundi Deutschland GmbH	Membre du Conseil de Surveillance	
LYXOR ASSET MANAGEMENT - LAM *	Membre du Conseil de Surveillance	
LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT - LIAM *	Membre du Conseil de Surveillance	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Claire CORNIL

Société	Fonction	Représente
SOCIETE GENERALE GESTION - S2G	Directeur Général Adjoint Dirigeant Responsable	
AMUNDI FINANCE*	Administrateur	AMUNDI ASSET MANAGEMENT
dnA	Administrateur	
SG MONETAIRE PLUS	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

02

Rapport• des Commissaires aux Comptes

- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport spécial sur les conventions réglementées

Amundi Finance

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 583 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Amundi Finance

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Amundi Finance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Amundi Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Amundi Finance par votre assemblée générale du 26 mars 2003 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 26 avril 2005 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2022, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la vingtième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la dix-huitième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 5 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Laurent Tavernier

Claire Rochas

**AMUNDI FINANCE
COMPTES INDIVIDUELS
AU 31/12/2022**

**Arrêté par le Conseil d'administration d'AMUNDI FINANCE
en date du 21/03/2023**

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022	3
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2022	4
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022	5
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2022	6
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ...	7
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	7
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	17
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	17
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	18
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	20
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	22
NOTE 8 ACTIONS PROPRES	23
NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	23
NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	24
NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	24
NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	24
NOTE 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	24
NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	25
NOTE 15 PROVISIONS	25
NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT	26
NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES	26
NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	27
NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)	27
NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES	27
NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	28
NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES	28
NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES	28
NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	29
NOTE 25 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	32
NOTE 25.1 ACTIFS DONNES ET RECUS EN GARANTIE	32
NOTE 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	33
NOTE 27 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	34
NOTE 28 REVENUS DES TITRES	34
NOTE 29 PRODUIT NET DES COMMISSIONS	35
NOTE 30 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	35
NOTE 31 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	35
NOTE 32 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	36
NOTE 33 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	36
NOTE 34 COUT DU RISQUE	37
NOTE 35 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	37
NOTE 36 IMPOT SUR LES BENEFICES	38
NOTE 37 IMPLANTATIONS DANS LES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIF	38
NOTE 38 AFFECTATION DES RESULTATS	38
NOTE 39 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	38
ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE	38

AMUNDI FINANCE
COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2022

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Opérations interbancaires et assimilées		750 716	1 018 128
Caisse, banques centrales			
Effets publics et valeurs assimilées	5	622 511	527 396
Créances sur les établissements de crédit	3	128 205	490 732
Opérations avec la clientèle	4		
Opérations sur titres		350 564	1 975 947
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	60 198	1 675 992
Actions et autres titres à revenu variable	5	290 365	299 955
Valeurs immobilisées		273 508	273 673
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7		
Parts dans les entreprises liées	6-7	46 084	46 249
Immobilisations incorporelles	7	227 424	227 424
Immobilisations corporelles	7		
Capital souscrit non versé			
Actions propres	8		
Comptes de régularisation et actifs divers		2 155 655	1 514 083
Autres actifs	9	2 109 899	1 474 491
Comptes de régularisation	9	45 756	39 592
TOTAL ACTIF		3 530 443	4 781 831

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Opérations interbancaires et assimilées		1 313 351	1 985 196
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	1 313 351	1 985 196
Comptes créditeurs de la clientèle	12		
Dettes représentées par un titre	13	30 796	32 023
Comptes de régularisation et passifs divers		1 351 760	1 945 080
Autres passifs	14	1 055 375	1 438 303
Comptes de régularisation	14	296 385	506 777
Provisions et dettes subordonnées		106 072	109 123
Provisions	15-16-17	6 064	9 115
Dettes subordonnées	18	100 008	100 008
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
Capitaux propres hors FRBG :	19	728 463	710 409
Capital souscrit		40 320	40 320
Primes d'émission		217 511	217 511
Réserves		4 416	4 416
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		326 235	326 218
Résultat en attente d'approbation / acompte sur dividendes			
Résultat de l'exercice		139 981	121 943
TOTAL PASSIF		3 530 443	4 781 831

HORS BILAN

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financements	25		
Engagements de garantie	25	18 047 145	22 659 986
Engagements sur titres	25		

(en milliers d'euros)		31/12/2021	31/12/2020
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement	25		
Engagements de garantie	25		
Engagements sur titres	25		

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change à terme en devise : note 23
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 24
- Actifs donnés et reçus en garantie : note 25

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts et produits assimilés	27	19 047	17 195
Intérêts et charges assimilés	27	-28 741	-17 500
Revenus des titres à revenu variable	28	83 117	53 241
Commissions (produits)	29	85 990	88 570
Commissions (charges)	29	-32 820	-32 499
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	30	57 720	42 549
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	31	-9 810	-475
Autres produits d'exploitation bancaire	32		
Autres charges d'exploitation bancaire	32	-703	-747
Produit net bancaire		173 799	150 334
Charges générales d'exploitation	33	-8 961	-8 819
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles			
Résultat brut d'exploitation		164 838	141 515
Coût du risque	34	-2 960	5 468
Résultat d'exploitation		161 878	146 983
Résultat net sur actifs immobilisés	35		
Résultat courant avant impôt		161 878	146 983
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	36	-21 897	-25 040
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
Résultat net		139 981	121 943

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2022

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat avant impôt	161 878	146 983
Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles		
Dépréciation des écarts d'acquisition		
Dotations nettes aux dépréciations	-3 051	-3 507
Quote-part de résultat liées aux sociétés mises en équivalence		
Perte nette/gain net des activités d'investissement		
Produits/charges des activités de financement	1 000	1 198
Autres mouvements	2 255	10 392
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	204	8 083
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	112 616	74 917
Flux liés aux opérations avec la clientèle		
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 503 864	-831 087
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-1 210 561	22 516
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-23 305	17 299
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	382 613	-716 355
TOTAL FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	544 696	-561 289
Flux liés aux participations	165	2 060
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	165	2 060
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-121 927	-98 909
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-1 000	-1 200
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	-122 927	-100 109
Effet de la variation des taux de change et autres flux de variation sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	421 934	-659 338
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-984 868	-325 530
Solde net des comptes de caisse et banques centrales		
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-984 868	-325 530
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	-562 933	-984 868
Solde net des comptes de caisse et banques centrales		
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-562 933	-984 868
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	421 934	-659 338

NOTE 1 LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER-EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS A L'EXERCICE 2022

1.1 Cadre juridique et financier

Le capital social de Amundi Finance, s'élève à 40 320 157 euros au 31 décembre 2022. Il est divisé en 2 644 829 actions de 15,24 euros de valeur nominale chacune.

Depuis le 19 février 2002, Amundi Finance bénéficie d'un agrément délivré par le CECEI (devenu ACPR). Amundi Finance est agréé en qualité d'établissement de crédit à délivrer des garanties en capital et/ou de performance dans le domaine de la gestion d'actifs, notamment au profit de clients du groupe Crédit Agricole ou d'OPCVM dont la gestion est assurée par celui-ci.

La société est détenue à hauteur de :

- 76,13 % par Amundi Asset Management,
- 23,87 % par Amundi,

La présente annexe est une partie indissociable des comptes intermédiaires de la société Amundi Finance clos au 31 décembre 2022. Elle est exprimée en milliers d'euros (« K€ »).

Le total du bilan avant répartition composant ces comptes est de 3 530 443 K€.

Le produit net bancaire (PNB) composant ces comptes est de 173 799 K€.

Le résultat net est de 139 981 K€ (139 981 297 ,63 €).

1.2 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2022

Il n'y a pas eu d'événements significatifs relatifs à l'exercice 2022.

1.3 Evénements postérieurs à l'exercice 2022

Aucun événement significatif postérieur à la date de clôture de l'exercice, pris en compte en comptabilité ou non, n'est intervenu.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

La présentation des états financiers d'Amundi Finance est conforme aux dispositions ANC 2014-07, qui, regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Il n'y a pas de changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

2.1 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle - engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Amundi et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au groupe Amundi ;
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

La rubrique clientèle inclut les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement ANC 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Le traitement comptable du risque de crédit est défini ci-après :

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes permet d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours sains et douteux.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines et elles demeurent dans leur poste d'origine.

Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains

Amundi Finance constate au titre des expositions de crédit des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant l'évolution du niveau de risque de crédit attendue.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Il existe un ou plusieurs impayés depuis un an au moins,
- La situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur,
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs événements. Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse.

Parmi les encours douteux, Amundi Finance distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné dès lors que le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux :

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Amundi Finance par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations :

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément au règlement ANC 2014-07, le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque les effets de désactualisations des dépréciations.

Passage en perte :

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Amundi Finance le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

2.2 Portefeuille-titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- Soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme ;
- Soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- Les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- Les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé,
- Les titres empruntés (y compris le cas échéant les titres empruntés ayant fait l'objet d'un prêt reclassé en « titres de transaction prêtés ») dans le cadre des opérations de prêts / emprunts classés en titres de transaction et compensés avec les dettes représentatives de titres empruntés inscrites au passif du bilan.

Hormis dans les cas prévus par le règlement ANC 2014-07, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent.

Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre. Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique "revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour la valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne est inférieure à la valeur comptable il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens du règlement ANC 2014-7, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de mêmes nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique "solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans les entreprises liées) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou de la valeur économique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrés sous la rubrique "solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évalués, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- Si le marché sur lequel est négocié le titre n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Amundi Finance détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Amundi Finance utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Amundi Finance enregistre les titres à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement ANC 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance.
- Du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

AMUNDI FINANCE n'a pas opéré, en 2022, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07.

2.3 Immobilisations

Amundi Finance applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les compte sociaux. La mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste "Fonds commercial"; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en "autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières...". Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Lors de l'apport par Amundi Asset Management de son activité de garanties en 2004, Amundi Finance a comptabilisé un fonds de commerce pour la valeur de 227 424 K€. Ce fonds de commerce n'a pas fait l'objet de dépréciation.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est à dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée "en magasin".

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissements suivants ont été retenus par Amundi Finance suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissements doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

composant	durée d'amortissement
Installations techniques et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- Autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

2.6 Provisions

Amundi Finance applique le règlement ANC 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

2.8 Opérations sur les Instruments Financiers à Terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours

Au 31 décembre 2022, les engagements financiers à terme s'élèvent à 63 038 051 K€

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

L'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont portés au compte de résultat sous la rubrique "solde des opérations des portefeuilles de négociation" pour un montant net représentant un produit de 57 719 851,76 euros dont 55 880 677 euros d'Indemnités de risques de collecte liés au lancement de nouveaux fonds et EMTN.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07),
- Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction au sens du règlement ANC 2014-07.

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Lorsque les instruments sont évalués à la valeur de marché, celle-ci est déterminée :

- A partir des prix disponibles, s'il existe un marché actif,
- A l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé,
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement,

Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07, Amundi Finance intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés

comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories « a » et « d » de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de Amundi Finance.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- Prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou de proxy de CDS.
- En l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS Single Name de contreparties de même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Opérations complexes

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

Les produits et charges relatifs aux instruments négociés dans le cadre d'opérations complexes, notamment émissions d'obligations structurées, sont reconnus au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et des charges sur l'élément couvert. Ainsi, les variations de valeurs des instruments de couvertures ne sont pas reconnues au bilan.

2.8 Opérations en devises

Les actifs et passifs en devises sont convertis aux cours de change de fin d'exercice. Les pertes ou gains résultant de ces conversions, ainsi que les différences de change réalisées sur les opérations de l'exercice, sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07, Amundi Finance a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

2.9 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Amundi Finance.

Engagements de garantie donnés

Dans le cadre de l'activité Amundi Finance accorde sa garantie dans le cadre de l'émission de garanties de capital ou de performance en faveur de clients d'Amundi (selon les modalités de calcul ci-dessous).

Au 31 décembre 2022, ces garanties données ainsi que les garanties accordées directement s'élèvent à 18 047 145 K€

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe en note 25.

2.10 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion ainsi que l'intéressement sont constatés dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né

Certaines sociétés du groupe se sont constituées en « Unité Economique et Sociale » (Amundi, Amundi AM, Amundi ITS, Amundi Finance, Amundi ESR, Amundi Immobilier, Amundi Intermédiation, Amundi Private Equity Funds, Etoile Gestion, BFT IM, Société Générale Gestion, CPR AM et Amundi Transition Energétique). Des accords relatifs à la participation des salariés et à l'intéressement ont été conclus dans ce cadre.

La participation et l'intéressement figurent dans les frais de personnel.

Les salariés mis à disposition par Crédit Agricole S.A. bénéficient des accords signés dans le cadre de l'« UES » de cette entité. La charge à payer estimée de la participation et de l'intéressement attribués dans ce cadre a été enregistrée dans les comptes.

2.11 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi - plans de retraite - régimes à cotisations définies

Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Amundi Finance n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en "frais de personnel".

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Amundi Finance a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- Soit la date de prise de service du membre du personnel
- Soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation

En application de ce règlement, Amundi Finance provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Depuis 2021, Amundi Finance applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19).

Les impacts sur le niveau de la dette actuarielle s'élèvent à 217 milliers d'euros (comme présenté en Note 17 des états financiers).

Les taux de sensibilité (au 31 décembre 2022) démontrent que :

- une variation de plus de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6,65 %.
- une variation de moins de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 7,21%.

A l'intérieur du Groupe Amundi, Amundi Finance a formalisé un contrat d'assurance « Indemnité Fin de Carrière » (IFC) avec PREDICA et des conventions de mandat entre Amundi et les filiales de l'UES (dont Amundi Finance) ont été signées. Cette externalisation des « IFC » s'est traduite par un transfert d'une partie de la provision de passif existante dans les comptes vers le contrat PREDICA.

Le solde non externalisé reste inscrit en provision de passif.

2.12 Charges et produits exceptionnels

Ce poste représente les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes d'Amundi Finance.

2.13 Impôt sur les bénéfices

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Amundi Finance a signé avec Amundi une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2022						31/12/2021
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
Etablissements de crédit							
Comptes et prêts :							
· à vue	127 189				127 189	13	127 202
· à terme			1 000		1 000	4	1 004
Valeurs reçues en pension							
Titres reçus en pension livrée							
Prêts subordonnés							
Total	127 189		1 000		128 189	17	128 205
Dépréciations							
VALEURS NETTES AU BILAN	127 189		1 000		128 189	17	128 205
Comptes ordinaires							
Comptes et avances à terme							
Total							
Dépréciations							
VALEUR NETTE AU BILAN							
TOTAL	127 189		1 000		128 189	17	128 205

NOTE 4 OPERATION AVEC LA CLIENTELE

Néant

NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

En milliers d'euros	31/12/2022				31/12/2021	
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :		620 451			620 451	525 687
· dont surcote restant à amortir		-549			-549	14 687
· dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		2 060			2 060	1 709
Dépréciations						
Valeur nette au bilan		622 511			622 511	527 396
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
Emis par organismes publics						
Autres émetteurs	30 381	29 780			60 161	1 675 980
· dont surcote restant à amortir						
· dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		113			113	12
Dépréciations		-76			-76	
Valeur nette au bilan	30 381	29 818			60 198	1 675 992
Actions et autres titres à revenu variable		300 346			300 346	300 346
Créances rattachées						
Dépréciations		-9 981			-9 981	-391
Valeur nette au bilan		290 365			290 365	299 955
Total	30 381	942 694			973 074	2 503 343
Valeurs estimatives	30 381	942 694			973 074	2 503 343

NOTE 5.1 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE (hors effets publics) : VENTILATION PAR GRANDES CATEGORIES DE CONTREPARTIE

En milliers d'euros	Encours nets 31/12/2022	Encours nets 31/12/2021
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	40 425	44 278
Sociétés financières	320 082	1 932 048
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles		
Divers et non ventilés		
Total en principal	360 507	1 976 326
Créances rattachées	113	12
Dépréciations	-10 057	-391
Valeurs nettes au bilan	350 564	1 975 947

NOTE 5.2 VENTILATION DES TITRES COTES ET NON COTES A REVENU FIXE OU VARIABLE

(en milliers d'euros)	31/12/2022				31/12/2021			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	19 910	620 451		640 361	1 630 130	525 687		2 155 818
Titres non cotés	40 251		300 346	340 597	45 849		300 346	346 195
Créances rattachées	113	2 060		2 173	12	1 709		1 721
Dépréciations	-76		-9 981	-10 057			-391	-391
Valeurs nettes au bilan	60 198	622 511	290 365	973 074	1 675 992	527 396	299 955	2 503 343

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2022 :

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires		
OPCVM obligataires		
OPCVM actions		
OPCVM autres	290 365	290 365
TOTAL	290 365	290 365

NOTE 5.3 EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

En milliers d'euros	31/12/2022							31/12/2021
	<3mois	>3mois <1an	>1an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute		936	48 444	10 781	60 161	113	60 274	1 675 992
Dépréciations							-76	
Valeur nette au bilan		936	48 444	10 781	60 161	113	60 198	1 675 992
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute		96 192	441 512	82 746	620 451	2 060	622 511	527 396
Dépréciations								
Valeur nette au bilan		96 192	441 512	82 746	620 451	2 060	622 511	527 396

NOTE 5.4 EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE : ANALYSE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En milliers d'euros	Encours nets	
	31/12/2022	31/12/2021
France (y compris DOM-TOM)	608 214	2 128 376
Autres pays de l'U.E.	72 398	73 290
Autres pays de l'Europe		
Amérique du Nord		
Amérique Centrale et du sud		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total en principal	680 612	2 201 667
Créances rattachées	2 173	1 721
Dépréciations	-76	
VALEUR NETTE AU BILAN	682 709	2 203 388

NOTE 6 TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

(en milliers d'euros)

Société	informations financières			Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	valeur brute					
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société										
1) Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (plus de 50% du capital)										
2) Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (10 à 50% du capital)										
3) Autres parts dans les entreprises liées (plus de 50% du capital)										
AMUNDI ESR	EUR	24 000	3 193	99,99%	34 167	34 167		62 830	13 792	9 216
4) Autres parts dans les entreprises liées (10 à 50% du capital)										
AMUNDI INTERMEDIATION (1) (2)	EUR	15 713	54 341	35,81%	5 628	5 628		226 933	124 704	73 904
5) Autres parts dans les entreprises liées (1 à 10% du capital)										
DNA SA (3)	EUR	2 231	-408	100,00%	2 231	1 823				-158
Amundi Finance Emissions	EUR	2 226	10 907	100,00%	2 226	2 226				2 009
LCL Emissions	EUR	2 225	3 590	100,00%	2 225	2 225				1 783
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieur à 1% du capital de Amundi Finance										
	EUR				31	15				
TOTAL FILIALES ET PARTICIPATIONS					46 508	46 084				

(1) La filiale AMUNDI INTERMEDIATION a fusionné avec l'entité LYXOR INTERMEDIATION le 01/07/2022.

- (2) Le 28/12/2022, sur sa situation comptable arrêtée au 30/09/2022, AMUNDI INTERMEDIATION a distribué un acompte sur dividende de 76,37 € par action soit 28 648 525,36 euros versés à AMUNDI FINANCE.
- (3) Pour la filiale DNA SA, les capitaux propres autres que le capital et les résultats du dernier exercice clos sont ceux du 31/12/2021. Les informations du 31/12/2022, n'ont pas, à ce stade, été communiquées.

NOTE 6.1 VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION

(en milliers d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	valeur au bilan	Valeur estimative	valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
· Titres non cotés	46 508	46 084	46 518	46 249
· Titres cotés				
· Avances consolidables				
· Créances rattachées				
· Dépréciations	-424		-269	
Valeur nette au bilan	46 084	46 084	46 249	46 249
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
· Titres non cotés				
· Titres cotés				
· Avances consolidables				
· Créances rattachées				
· Dépréciations				
Sous-total titres de participation				
Autres titres détenus à long terme				
· Titres non cotés				
· Titres cotés				
· Avances consolidables				
· Créances rattachées				
· Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme				
Valeur nette au bilan				
Total des titres de participation	46 084	46 084	46 249	46 249

(en milliers d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
TOTAL VALEURS BRUTES				
Titres non cotés	46 084	46 084	46 249	46 249
Titres cotés				
TOTAL	46 084	46 084	46 249	46 249

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

NOTE 7.1 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2022	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2022
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	46 518		-10		46 508
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations	-269	-155			-424
VALEUR NETTE AU BILAN	46 249	-155	-10		46 084
Titres de participation					
Valeurs brutes					
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes					
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN					
TOTAL	46 249	-155	-10		46 084

NOTE 7.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2022	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2022
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN					
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	227 424				227 424
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	227 424				227 424
TOTAL	227 424				227 424

NOTE 8 ACTIONS PROPRES

Néant

NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	1 267 419	1 205 108
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers (2)	842 480	269 383
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement		
Valeur nette au bilan	2 109 899	1 474 491
Compte de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert		
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme		
Autres produits à recevoir	35 952	39 560
Charges constatées d'avance		
Charges à répartir	9 804	31
Autres comptes de régularisation		
Valeur nette au bilan	45 756	39 592
Total	2 155 655	1 514 083

(1) les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 1 576 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Les AUTRES ACTIFS sont principalement composés d'options achetées (pour 1 267 419 milliers d'euros), des dépôts de garantie versés liés à l'activité du collatéral (815 413 milliers d'euros), des acomptes d'impôt sur les sociétés (23 624 milliers d'euros), des créances clients (780 milliers d'euros), et des autres créances (2 663 milliers d'euros).

Les Autres produits à recevoir sont relatifs principalement à l'activité de garantie.

NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2021	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2022
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle						
Sur opérations sur titres	660	9 824	-3			10 481
Sur valeurs immobilisées						
Sur autres Actifs						
Total	660	9 824	-3			10 481

NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2022					Dettes rattachées	Total	31/12/2021 Total
	≤ 3mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal			
Etablissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
· à vue	690 063				690 063	72	690 135	1 474 196
· à terme	375 000	246 000			621 000	2 216	623 216	511 000
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	1 065 063	246 000			1 311 063	2 288	1 313 351	1 985 196

NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Néant

NOTE 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

Note 13.1 Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2022					Dettes rattachées	Total	31/12/2021 total
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal			
Bons de caisse								
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables			30 762		30 762	34	30 796	32 023
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
VALEUR AU BILAN			30 762		30 762	34	30 796	32 023

NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	994 518	750 190
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	60 858	688 113
Versements restant à effectuer sur titres		
Valeur au bilan	1 055 375	1 438 303
Comptes de régularisation		
- Comptes d'encaissement et de transfert		
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	9 255	14 719
- Produits constatés d'avance	3 641	2 589
- Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	273 327	476 905
- Autres charges à payer	10 162	12 565
- Autres comptes de régularisation		
Valeur au bilan	296 385	506 777
TOTAL	1 351 760	1 945 080

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

Les AUTRES PASSIFS sont principalement composés d'options vendues (990 898 milliers d'euros) des dépôts de garantie reçus liés à l'activité du collatéral (37 680 milliers d'euros), de la charge d'Impôt sur les sociétés (21 904 milliers d'euros) et d'autres dettes pour le solde.

NOTE 15 PROVISIONS

En milliers d'euros	Solde au 01/01/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2022
Provisions						
Pour engagements de retraite et assimilés	87			-24		63
Pour autres engagements sociaux						
Pour risques d'exécution des engagements par signature	260	3 220		-260		3 220
Pour litiges fiscaux						
Pour autres litiges						
Pour risques pays						
Pour risques de crédit						
Pour restructurations						
Pour impôts						
Sur participations						
Pour risques opérationnels						
Autres provisions	8 768	4 072	-6 087	-3 972		2 782
VALEUR AU BILAN	9 115	7 292	-6 087	-4 256		6 064

NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT

Néant

NOTE 17 Engagements sociaux - Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies

Variations de la dette actuarielle

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
Dette actuarielle au 31/12/N-1	245	236
Coûts des services rendus sur la période	20	15
Effet de l'actualisation	2	2
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		-61
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées		
(Gains) / pertes actuariels	50	53
Dette actuarielle au 31/12/N	217	245

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	157	148
Rendement attendu des actifs	1	1
Gains/pertes actuariels	-5	8
Cotisation de l'employeur		
Cotisation de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de régime		
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées par le fonds		
Juste valeur des actifs / droit à remboursement au 31/12/N	153	157

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
Coûts des services rendus sur la période	20	15
Coût financier	2	2
Rendement attendu des actifs sur la période	-1	-2
Amortissement du coût des services passés		
Autres gains ou pertes		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	21	15

Position nette

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
Dette actuarielle au 31/12/N	217	245
Impact de la limitation d'actifs	-1	
Juste valeur des actifs en fin de période	-153	-157
Position nette (passif)/actifs au 31/12/N	63	-88

NOTE 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

Amundi Finance

27

(en milliers d'euros)	31/12/2022							31/12/2021
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme								
Euro								
Dollar								
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)				100 000	100 000	8	100 008	100 008
C/C bloqués des Caisses Locales								
Dépôts Gtie à caractère mutuel								
VALEURS AU BILAN				100 000	100 000	8	100 008	100 008

(1) durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnée par défaut en > 5 ans

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 8 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Acompte sur dividendes	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2021	40 320	548 146			121 943	710 409
Dividendes versés au titre de 2021		-121 927				-121 927
Variation de capital						
Variation des primes et réserves						
Affectation du résultat social		121 943			-121 943	
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice 2022					139 981	139 981
Autres variations						
Solde au 31 décembre 2022	40 320	548 162			139 981	728 463

NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres	728 463	710 409
Fonds pour risques bancaires généraux		
Dettes subordonnées et titres participatifs	100 008	100 008
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	828 472	810 417

NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2022 Opérations avec les entreprises liées et les participations	Solde au 31 décembre 2021 Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	184 075	2 156 550
sur les établissements de crédit et institutions financières	123 877	480 559
sur la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe	60 198	1 675 992
Dettes	1 413 359	2 085 204
Sur les établissements de crédits et institutions financières	1 313 351	1 985 196
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	100 008	100 008
Engagements donnés	10 941 709	13 621 198
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle	10 941 709	13 621 198
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

(en milliers d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	3 530 313	3 530 443	4 781 160	4 781 841
Autres devises de l'Union Europ.	28	2	214	-12
Franc Suisse				
Dollar		-3	267	2
Yen			71	
Autres devises	102		119	
Total	3 530 443	3 530 443	4 781 831	4 781 831

NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

(en milliers d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant				
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	38 544	38 543	39 285	39 746
Devises	18 927	18 959	19 487	19 715
Euros	19 618	19 584	19 798	20 031
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	38 544	38 543	39 285	39 746

NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	621 000	40 220 070	40 841 070	39 749 897
Opérations sur marchés organisés (1)				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	621 000	40 220 070	40 841 070	39 749 897
Swaps de taux d'intérêt	621 000	6 753 300	7 374 300	2 666 008
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change		77 087	77 087	79 031
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers		33 389 683	33 389 683	37 004 858
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles		22 196 981	22 196 981	21 806 019
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Opérations de gré à gré		22 196 981	22 196 981	21 806 019
Options de swap de taux :				
* Achetés				
* Vendus				
Autres instruments de taux d'intérêt à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments de taux de change à terme :				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
* Achetés		17 224 384	17 224 384	17 196 101
* Vendus		4 972 597	4 972 597	4 609 919
Autres instruments à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit :				
* Achetés				
* Vendus				
TOTAL	621 000	62 417 051	63 038 051	61 555 917

(1) : Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats)

NOTE 24.1 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2022			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1an	> 1an < 5ans	> 5 ans	< 1an	> 1an < 5ans	> 5 ans	< 1an	> 1an < 5ans	> 5 ans
Futures									
Options de change									
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
FRA									
Swaps de taux d'intérêt	900 547	2 385 632	4 088 121	900 547	2 385 632	4 088 121			
Swaps de devises									
Caps, Floors, Collars									
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices	241 294	13 537 380	19 611 008	241 294	13 537 380	19 611 008			
Opérations conditionnelles sur actions et indices	42 828	5 851 429	16 302 724	42 828	5 851 429	16 302 724			
Dérivés sur actions, indices boursier									
Sous total	1 184 669	21 774 441	40 001 854	1 184 669	21 774 441	40 001 854			
Opérations de change à terme		77 087			77 087				
Total général	1 184 669	21 851 528	40 001 854	1 184 669	21 851 528	40 001 854			

NOTE 24.2 INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : JUSTE VALEUR

(en milliers d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	Juste valeur	Encours notionnel	Juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
FRA				
Swaps de taux d'intérêt	-1 722	7 374 300	-1 465	2 666 008
Swaps de devises				
Caps, Floors, Collars				
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux	5 503	55 586 663	-16 171	58 810 878
Sous total	3 781	62 960 963	-17 637	61 476 886
Opérations de change à terme	2	77 087	5	79 031
TOTAL	3 783	63 038 051	-17 632	61 555 917

NOTE 24.3 VENTILATION DES CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET

(en milliers d'euros)

CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET ET DE DEVISES	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		621 000		6 753 300
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

NOTE 25 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS DONNES	18 047 145	22 659 986
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
- Ouverture de crédits confirmés		
- Autres engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie	18 047 145	22 659 986
Engagements d'ordre d'établissement de crédit		
- Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
- Autres garanties		
Engagements d'ordre de la clientèle	18 047 145	22 659 986
- Cautions immobilières		
- garanties financières		
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	18 047 145	22 659 986
Engagements sur titres		
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner		
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus		

NOTE 25.1 ACTIFS DONNES ET RECUS EN GARANTIE

Dans le cadre de la réglementation EMIR (European Market and Infrastructure Regulation), qui s'applique à toute contrepartie, financière (établissements de crédit, entreprises d'investissement, compagnies d'assurance, sociétés de gestion...) ou non financière qui effectue une transaction sur un produit dérivé de gré à gré, Amundi Finance enregistre au titre de son activité :

- les valeurs reçues en garantie de ses contreparties pour 1 011 528 milliers d'euros,
- les valeurs données en garantie à ses contreparties 516 978 milliers d'euros.

NOTE 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

La gestion du risque de contrepartie (entreprises, banques, institutionnels) s'appuie sur :

- une organisation par unité spécialisée et par métier rapportant à la Direction Générale.
- les procédures internes qui fixent les règles de prise et de suivi du risque s'appliquant aux divers opérateurs de l'établissement. Ce principe de fixation d'une limite d'engagement est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entités étatiques ou parapubliques. De même, les interventions en risque sur des contreparties contrôlées ou résidant dans un pays n'appartenant pas à l'OCDE sont plafonnées pays par pays, tous types d'opérations et d'interventions confondus. Ces « limites-pays » sont révisables périodiquement.
- des méthodologies de mesure des risques. Ainsi, chaque contrepartie dispose d'une limite maximale d'engagement incluant l'ensemble des opérations.

L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt, change, matières premières et métaux précieux peut être mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
(en milliers d'euros)						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	1 263 399	587	1 262 812	1 631 343	4 350	1 626 993
Risques sur les autres contreparties						
Total avant effet des accords de compensation	1 263 399	587	1 262 812	1 631 343	4 350	1 626 993
Dont risques sur contrats de :						
taux d'intérêt, change et matières premières	26 712		26 712	42 929		42 929
Dérivés actions et sur indices	1 236 687		1 236 687	1 588 414		1 588 414
Total avant effet des accords de compensation	1 263 399		1 263 399	1 631 343		1 631 343
Incidences des accords de compensation	36 530		36 530	660 551		660 551
Total après effet des accords de compensation	1 226 869	587	1 226 282	970 792	4 350	966 442

NOTE 27 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
sur opérations avec les établissements de crédit	5 278	6 217
Sur opérations avec la clientèle	94	368
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 042	830
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Autres intérêts et produits assimilés	122	48
Intérêts et produits assimilés	6 538	7 464
Sur opérations avec les établissements de crédit	-13 366	-2 552
Sur opérations avec la clientèle	-502	-649
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-939	-3 062
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-1 153	-1 317
Autres intérêts et charges assimilées	-271	-190
Intérêts et charges assimilées	-16 232	-7 769
Total Produits nets d'intérêt et revenus assimilés	-9 694	-305

NOTE 28 REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Titres de placement		
Livret de développement durable		
Titres d'investissement		
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres fixes		
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autre titres détenus à long terme	83 117	53 241
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres variables	83 117	53 241
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	83 117	53 241

NOTE 29 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit						
Sur opérations avec la clientèle						
Sur opérations sur titres	29 800	-21 816	7 984	30 146	-21 169	8 977
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	46 132	-6 932	39 200	55 304	-4 031	51 273
Sur prestations de services financiers						
Provision pour risques sur commissions	10 058	-4 072	5 986	3 120	-7 299	-4 179
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	85 990	-32 820	53 170	88 570	-32 499	56 071

NOTE 30 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Solde des opérations sur titres de transaction	-11 564	4 683
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés		
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	69 284	37 866
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	57 720	42 549

NOTE 31 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-9 824	-497
Reprises de dépréciations	3	3
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-9 820	-494
Plus-values de cession réalisées	10	19
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisés	10	19
Solde des opérations sur titres de placement	-9 810	-475
Titre de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisés		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTE SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	-9 810	-475

NOTE 32 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Amundi Finance

36

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Produits divers		
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire		
Charges diverses		
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	-703	-747
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	-703	-747
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-703	-747

NOTE 33 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-760	-853
Charges sociales	-329	-337
Intéressement et participation	-104	-112
Impôts et taxes sur rémunérations	-135	-108
Total des charges de personnel	-1 328	-1 410
Refacturation et transferts de charges de personnel		
Frais de personnel nets	-1 328	-1 410
Frais administratifs		
Impôts et taxes (1)	-2 649	-3 280
Services extérieurs et autres frais administratifs	-4 983	-4 130
Total des charges administratives	-7 633	-7 410
Refacturation et transferts de charges administratives		
Frais administratifs nets	-7 633	-7 410
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-8 961	-8 819

(1) dont 1 394 milliers d'euros au titre du fonds de résolution.

NOTE 33.1 EFFECTIF

(en effectif moyen du personnel)	31/12/2022	31/12/2021
Cadres	9	9
Non-cadres		
TOTAL	9	9
<i>Dont : France</i>	9	9
<i>Etranger</i>		
<i>Dont personnel mis à disposition</i>		

NOTE 34 COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux provisions et dépréciations	-3 220	
Dépréciations de créances douteuses		
Autres dotations aux provisions et dépréciations	-3 220	
Reprises des provisions et dépréciations	260	7 686
Reprises de dépréciations de créances douteuses		
Autres reprises de provisions et dépréciations	260	7 686
Variation des provisions et dépréciations	-2 960	7 686
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées		
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées		-2 218
Décote sur prêts restructurés		
Récupérations sur créances amorties		
Autres pertes		
Autres produits		
COÛT DU RISQUE	-2 960	5 468

NOTE 35 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

Néant

NOTE 36 IMPOT SUR LES BENEFICES

(en milliers d'euros)

Répartition de l'impôts sur les bénéfices	Résultat avant Impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	161 830	-21 895	139 936
Provisions réglementées participation des salariés aux fruits de l'expansion	48	-2	46
Résultat	161 878	-21 897	139 981
Crédit d'impôts Avoirs fiscaux Imputation			
Impôts sur les sociétés	161 878	-21 897	139 981

Amundi Finance fait partie du groupe d'intégration fiscale d'Amundi depuis le 1er janvier 2010.

NOTE 37 IMPLANTATIONS DANS LES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIF

Néant

NOTE 38 AFFECTATION DES RESULTATS

Le résultat distribuable s'élève à 466 215 979,12 euros, dont le résultat de l'exercice 2022 pour 139 981 297,63 euros et le report à nouveau pour 326 234 681,49 euros.

Au titre de l'exercice 2022, il est proposé de distribuer 139 964 350,68 euros, soit un dividende unitaire de 52,92 euros.

Le report à nouveau s'élèvera donc après affectation du résultat à 326 251 628,44 euros.

NOTE 39 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale chez Amundi. En conséquence, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du Groupe Amundi.

REMUNERATIONS DIVERSES

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle. La rémunération des dirigeants est connue des actionnaires.

Amundi Finance

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2022

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 583 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Amundi Finance

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Amundi Finance,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 5 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Laurent Tavernier

Claire Rochas

03

Déclaration du Directeur Général

AMUNDI FINANCE
Société Anonyme
Au capital de 40 320 157 euros
Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris
421 304 601 RCS Paris

Déclaration du Directeur Général

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Paris, le 5 avril 2023

Olivier GUILBAULT
Directeur Général

MENTIONS LÉGALES

Amundi Finance

Société Anonyme au capital social de 40 320 157 euros

Etablissement de crédit régi par le Code Monétaire et Financier

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Siren : 421 304 601 RCS Paris - Siret : 42130460100030 - Code APE : 6419 Z - N° Identification TVA : FR32421304601

Etablissement de crédit agréé par l'ACPR